

Le monde négociant lavallois au 18^e siècle : un microcosme ? Les exemples des familles Matagrín et Duchemin de Beaucoudray

par David AUDIBERT¹

Résumé

Au 18^e siècle, Laval se caractérise par une activité manufacturière de premier ordre, essentiellement concentrée autour de la fabrication et du commerce des toiles, et réputée bien au-delà des frontières du royaume. Dans ce contexte économique globalement favorable, un groupe de grands marchands s'est développé dans la cité, chargés de l'achat, du blanchissage puis de la commercialisation des toiles à l'échelle internationale : les négociants. Laissant de côté les aspects liés à l'activité professionnelle, déjà étudiés, il est possible de s'interroger, à travers les exemples de deux familles, sur l'histoire sociale de ces personnes. Par l'examen de sources classiques comme les minutes notariales, les archives fiscales, par la reconstitution de généalogies, les questions des origines géographiques et sociales des négociants, leur place dans la ville et dans la société permettent de découvrir en quoi ils forment, à cette époque, un groupe à part entière.

Mots-clefs

Négociant, marchand, Laval, généalogie, homogamie, commerce des toiles, consanguinité, réseaux de sociabilité.

Longtemps cantonnée à ses aspects purement économiques, particulièrement dans la première moitié du 20^e siècle, l'histoire des négociants a connu plusieurs tournants. Dès le milieu des années 1950, évoquant les axes de recherche relatifs à l'histoire de la bourgeoisie, Ernest Labrousse milite ainsi pour une orientation plus sociale des études qui leur sont consacrées². Répondant à cet appel, plusieurs ouvrages majeurs vont, dans les années 1970, s'intéresser aux origines géographiques, sociales, aux fortunes de ces grands commerçants dans plusieurs grandes villes du pays, aussi bien à Nantes, Marseille qu'à Bordeaux³. Deux décennies plus tard, de nouvelles études vont venir compléter notre connaissance du milieu négociant, s'intéressant autant aux questions économiques, à l'activité professionnelle qu'aux aspects sociaux de l'histoire de ces hommes. Citons particulièrement, dans l'ouest du pays, les ouvrages essentiels d'André Lespagnol pour Saint-Malo⁴ et, évidemment, de Jocelyne Dloussky, dont la thèse est centrée autour du négociant lavallois Jacques Hoisnard⁵. Plus récemment, Philippe Gardey a consacré sa thèse à une étude minutieuse du monde commerçant

¹ Docteur en histoire moderne de l'Université du Maine, chercheur associé au laboratoire TEMOS (TEmps, MOnde, Sociétés), FRE CNRS 2015

² Ernest LABROUSSE, « Voies nouvelles vers une histoire de la bourgeoisie occidentale aux XVIII^e et XIX^e siècles », *X^e Congresso internazionale di Scienze Storiche*, Rome, 1955.

³ Jean MEYER, *L'armement nantais dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1969, 468 p., rééd., Paris, S.E.V.P.E.N., 1989, 468 p. ; Charles CARRIÈRE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, Archives communales, 1974, 2 volumes, 1 110 p. ; Paul BUTEL, *La croissance commerciale bordelaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, thèse de Lettres, Paris I, 1973 ; Lille, Service de reproduction des Thèses, 1973, 2 volumes, pagination multiple.

⁴ André LESPAGNOL, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997, 872 p.

⁵ Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile : économie et société à Laval au XVIII^e siècle*, Mayenne, Éditions Régionales de l'Ouest, 1990, IV-256 p.

bordelais de la fin de l'Ancien Régime, mettant les questions sociales au cœur de son travail⁶. Reprenant en partie les questionnements sollicités par ce dernier ouvrage, et basée sur l'observation de deux familles en particulier, la présente étude entend analyser les principaux aspects de l'histoire des négociants de Laval au 18^e siècle, laissant totalement de côté leur activité professionnelle, déjà étudiée à plus grande échelle⁷, afin de tenter de mesurer l'éventuelle existence d'un microcosme pouvant caractériser ce milieu.

Au 18^e siècle, Laval est, après Le Mans, la seconde ville de la province du Maine, autant par sa population que par son importance administrative. Forte de 12 000 à 13 000 habitants mais avec une population qui stagne au cours du 18^e siècle⁸ – alors que la population du Mans passe de 15 000 à 17 500 habitants durant cette période –, elle est la capitale du Bas-Maine. Dotée de plusieurs juridictions royales, elle est le siège d'une élection, d'une maréchaussée ainsi que d'un grenier à sel. La seigneurie de ville appartient à la puissante famille de La Trémoille, dont les membres sont globalement peu présents dans leur ville et qui délèguent leurs importants pouvoirs, notamment de justice, à un personnel spécialisé, composé d'un juge civil, un juge criminel, un juge de police, un lieutenant général, un lieutenant particulier, un procureur fiscal, etc⁹. Laval, à cette époque, se caractérise surtout par une activité manufacturière de premier ordre, essentiellement concentrée sur la fabrication et le commerce des toiles. Les toiles de Laval sont réputées dès le 15^e siècle à l'échelle du royaume et bien au-delà puisque ces précieuses marchandises sont expédiées en Espagne au 16^e siècle et, de là, probablement en Amérique. Compte tenu de l'importance de cette activité, un groupe de grands marchands s'est développé dans la cité, des marchands qui se chargent non pas de la production, plutôt confiée à ceux que l'on nomme les marchands-tisseurs, d'un rang inférieur, mais de l'achat, du blanchissage puis de la commercialisation des toiles à l'échelle internationale. Leur statut professionnel est d'ailleurs très différent puisque, là où les tisseurs sont soumis à un règlement assez strict, les riches marchands qui commercialisent les toiles exercent leur activité en toute liberté¹⁰. Ces hommes, qui vont se nommer eux-mêmes négociants dès le début du 18^e siècle, constituent un groupe à part entière dont il est possible de reconstituer les origines, autant géographiques que sociales, d'étudier les unions, les relations sociales, la fortune et le mode de vie. La question centrale est de mesurer si ce groupe est plutôt ouvert aux influences extérieures ou, au contraire, replié sur lui-même, en somme peut-on qualifier le groupe des négociants lavallois de microcosme ? Présente-t-il des spécificités par rapport aux négociants d'autres villes du royaume ? Pour répondre à ces différentes questions, deux familles de négociants, les Matagrin et les Duchemin de Beaucourday, ont été retenues. Elles présentent, en effet, l'avantage de compter plusieurs de leurs membres ayant la qualité de négociant au cours du 18^e siècle et cette stabilité dans la profession permet donc de tirer des conclusions plus aisément vérifiables pour l'ensemble du groupe. Par ailleurs, certaines de leurs spécificités amènent à s'interroger sur ce qui est représentatif du groupe auquel elles appartiennent. Afin de mesurer l'existence d'un microcosme négociant à Laval, il faut s'interroger, en premier lieu, de façon assez générale, sur la composition de ce groupe dans la ville, à la fois par l'observation de ses effectifs et de sa répartition dans la cité. Il s'agit ensuite de mesurer le degré d'ouverture ou de fermeture du négoce en étudiant la question des origines géographiques et du milieu social dont sont issus et dans lequel vivent les négociants, notamment par l'appel récurrent aux généalogies de ces hommes. Enfin, il est possible de considérer le caractère particulier du mode de vie de ces personnes, autant en ce qui concerne la question des réseaux de sociabilité fréquentés que celle de la fortune et de l'art de vivre.

⁶ Philippe GARDEY, *Négociants et marchands de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Restauration, 1780-1830*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 2009, 817 p. Philippe Gardey explique ainsi qu'à « la fin des années quatre-vingt-dix, l'étude sociale des milieux du commerce demeurait (...), à bien des égards, comme un champ libre de la recherche » (p. 22).

⁷ Jocelyne DLOUSSKY, *Négoce et négociants à Laval...*, *op. cit.*

⁸ Frédérique PITOU, *Laval au XVIII^e siècle, marchands, artisans, ouvriers dans une ville textile*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1995, p. 87 et suivantes.

⁹ Pour une présentation détaillée de la ville à cette époque, nous renvoyons aux ouvrages déjà cités de Frédérique Pitou et Jocelyne Dloussky.

¹⁰ Sur tous ces aspects, cf. Jocelyne DLOUSSKY, *Négoce et négociants à Laval...*, *op. cit.*, p. 45 notamment.

Les négociants lavallois : importance numérique et localisation géographique du groupe dans la ville

Connaître les principales caractéristiques du groupe négociant lavallois au 18^e siècle est le préliminaire indispensable pour situer les familles Duchemin de Beaucoudray et Matagrín dans ce dernier. Deux aspects doivent être considérés : celui de l'importance numérique des négociants à Laval au 18^e siècle puis celui de leur localisation dans la ville.

Marchand ou négociant ? Une frontière floue et un groupe numériquement peu important

Au 18^e siècle, la frontière entre les notions de « marchand » et de « négociant » est relativement ténue, au moins en ce qui concerne le début du siècle. Le terme de négociant, popularisé dès 1675 par l'ouvrage de Jacques Savary¹¹, commence à se répandre à partir de la fin du 17^e siècle et se trouve, dans le Bas-Maine, alors utilisé par les riches marchands de toile lavallois pour se distinguer des autres marchands, dont le commerce paraît de moindre importance¹². Si son usage est variable d'un acte à l'autre, Jocelyne Dloussky relève qu'à Laval, « 1710 paraît une date charnière, au moins dans la pratique courante »¹³. À compter de cette date, le véritable négociant use de façon régulière de son titre, là où les simples marchands vont continuer à changer de qualificatif au gré des actes, ne négligeant cependant pas de s'octroyer parfois un titre plus prestigieux. Force est, en effet, de constater l'existence d'une sorte de surenchère de l'usage du terme de « négociant » au cours du 18^e siècle et il peut donc être difficile, à partir des sources disponibles, de faire la distinction entre qui l'est réellement et qui est un simple marchand, à l'envergure parfois très modeste. Cette observation est d'ailleurs aussi valable à Laval que dans les principales villes du royaume : Marseille, Bordeaux, Nantes ou Saint-Malo, pour ne citer qu'elles, se peuplent alors de négociants¹⁴. Rédigeant son *Dictionnaire universel de commerce*, qui paraît de façon posthume en 1723, le fils de Jacques Savary, Jacques Savary des Bruslons, explique que le « négociant [est un] banquier ou marchand qui fait négoce » et que ce négoce est le « commerce ou trafic de marchandises ou d'argent »¹⁵. Le même auteur ne nous éclaire finalement guère davantage dans l'article qu'il consacre au mot « marchand » puisqu'il définit ce dernier comme :

« toute personne qui négocie, qui trafique, ou qui fait commerce, c'est-à-dire qui achète, qui troque ou qui fait fabriquer des marchandises, soit pour les vendre en boutique ouverte ou en magasin, soit aussi pour les débiter dans les foires et marchés, ou pour les envoyer pour son compte dans les pays étrangers »¹⁶.

Autant dire que les contemporains eux-mêmes semblent difficilement distinguer dans l'absolu les deux professions. De façon assez rapide et grossière, on pourrait considérer que le marchand est essentiellement un détaillant, qui va parfois se mêler très occasionnellement de commerce de gros – sans que ce soit une véritable caractéristique de ce groupe – alors que le négociant est, quant à lui, un grossiste, régulièrement un intermédiaire entre plusieurs marchands et parfois un banquier. Là où le simple marchand travaille au niveau local ou régional, parfois national lorsqu'il a quelque importance, le négociant est plutôt un commerçant à l'échelle internationale. Ce n'est donc pas un hasard si 1710 marque cette étape charnière et Jocelyne Dloussky souligne, à juste titre, que le développement de l'usage du mot négociant coïncide avec le développement du commerce lavallois à l'international en plein contexte de la Guerre de Succession d'Espagne¹⁷. Néanmoins, cette distinction, aussi affirmée

¹¹ Jacques SAVARY, *Le Parfait Négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers*, Paris, 1675.

¹² Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, *op. cit.*, p. 59 et suivantes.

¹³ *Ibid.*, p. 60.

¹⁴ Ce même problème d'usage de termes proches est constaté à Bordeaux, pour une période pourtant relativement tardive dans le siècle, par Philippe GARDEY, *Négociants et marchands de Bordeaux...*, *op. cit.*, p. 34 et suivantes.

¹⁵ Jacques SAVARY des BRUSLONS, *Dictionnaire universel de commerce contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde*, Paris, 1741 (pour l'édition consultée), tome III, p. 551.

¹⁶ *Ibid.*, p. 275.

¹⁷ Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, *op. cit.*, p. 60.

soit-elle dans le principe, reste parfois délicate. En 1675, Jacques Savary introduit lui-même un doute supplémentaire sur les contours de la profession de négociant. Dans son chapitre 5, il s'intéresse notamment aux Six Corps de marchands « qui sont les six canaux par où passe tout le commerce » et il explique que ces corps peuvent faire autant le commerce de détail que le commerce de gros¹⁸. Ces Six Corps forment, à Paris, une communauté de métier, qui regroupe les drapiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers et les orfèvres. Or, il existe, à Laval, une communauté similaire : la communauté des marchands réunis, composée essentiellement des marchands de draps, des merciers, des épiciers... et qui coexiste avec les marchands de toiles, non regroupés en jurande. Malgré cette proximité entre les négociants et cette aristocratie du commerce formée par le corps des marchands réunis, c'est aux négociants faisant le commerce des toiles, milieu auquel appartiennent les familles Matagrin et Duchemin de Beaucoudray, que la présente étude est consacrée.

L'existence d'un microcosme applicable à ce groupe professionnel se mesure en premier lieu à l'aune de son importance numérique et il s'agit de s'interroger sur le fait de savoir si les négociants représentent ou non une infime minorité de la population. En l'absence d'un recensement régulier des membres de la profession, plusieurs sources s'offrent à nous afin de les comptabiliser.

Celles du début du siècle sont les plus riches car elles peuvent quasiment être assimilées à un recensement des négociants lavallois, alors même qu'elles n'ont pas été établies dans cette intention. Trois premiers documents sont à considérer. Il s'agit de rôles des marchands de toile dont le but est avant tout fiscal, mais qui ont l'avantage de ne présenter que les membres de la profession. Ils permettent donc de cerner le groupe dans son ensemble en juillet 1705¹⁹, en mars 1715²⁰ et en janvier 1727²¹. Un quatrième document, rédigé cinq ans après l'établissement du rôle du Joyeux Avènement, correspond à un nouveau recensement des négociants lavallois. Le but est, cette fois, pratique : la nouvelle halle aux toiles de la ville vient d'être mise en service et il s'agit donc de dresser la liste des négociants qui vont pouvoir s'y installer, selon leur rang d'ancienneté dans la profession²². Passé 1732, aucun autre document ne paraît lister, de façon spécifique, les membres de la profession.

À défaut, il faut donc se tourner vers les rares documents nominatifs disponibles pour cette époque, à savoir essentiellement les rôles fiscaux. Pour la première moitié du siècle, sont conservés les rôles de tailles des deux paroisses lavalloises (La Trinité et Saint-Vénérand)²³, qui permettent le comptage des négociants, même si celui-ci est imparfait. En effet, il est relativement régulier que les professions ne soient pas indiquées de façon systématique et, surtout, que l'imprécision du terme générique de « marchand » ne permette pas toujours de distinguer le négociant du simple marchand ou détaillant, même d'importance secondaire. En 1709 par exemple, Jacques Beaumesnil, qui exerce son activité rue du Bourg Chevreul (ou Chevreau) paroisse de la Trinité, ou Jacques Hoisnard, qui vit rue

¹⁸ Jacques SAVARY, *Le Parfait Négociant...*, *op. cit.*, p. 42 et suivantes

¹⁹ Il s'agit du « Rôle de la somme (...) imposée par Sa Majesté sur les marchands de toiles et blanchisseurs de Laval (...) à cause de la suppression des offices d'inspecteurs généraux et des commissaires visiteurs contrôleurs des manufactures de draps et toiles », Bibliothèque Municipale de Laval, fonds Couanier, Ms 278, volume 9.

²⁰ C'est le « rôle de la somme de seze cent cinquante livres imposée par Sa Majesté sur les marchands de toiles de Laval pour la réunion de deux lettres de maîtrise créées en chaque communauté sous le nom de garde et dépositaire des statuts, comptes et autres pièces », Bibliothèque Municipale de Laval, fonds Couanier, Ms 476, document 14.

²¹ Ce document est : l'« Extrait du rôle arrêté au Conseil le septième jour de janvier 1727 des sommes que le roi veut et ordonne être payée à cause de son avènement à la Couronne par les marchands de toile en gros de la ville de Laval », Bibliothèque Municipale de Laval, fonds Couanier, Ms 476, document 16 (inventaire 476). Le droit de Joyeux Avènement est la taxe appliquée par l'État pour l'avènement de Louis XV au pouvoir.

²² « Rang d'Antiquité des marchands négociants ainsi qu'ils ont dit » (1732), Bibliothèque Municipale de Laval, fonds Couanier, Ms 476, document 18. Un double de ce document est également disponible à la Bibliothèque Municipale de Laval, sous la référence Ms 278, volume 12 (inventaire 611). Pour ce document et le précédent, voir également Jocelyne DLOUSSKY, *Négoce et négociants à Laval au XVIII^e siècle. Le commerce des toiles*, Laval, Service éducatif des Archives Départementales de la Mayenne, 2001, p. 28, et Annie ANTOINE, *Les comptes ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre, marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIII^e siècle*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1998, p. 10-11.

²³ Les rôles de tailles de la paroisse Saint-Vénérand sont conservés aux Archives Départementales de la Mayenne, sous la cote C 248 pour la période 1693-1750 et ceux de la paroisse de la Trinité sous la cote C 249 pour la même période.

des Trois Croix, paroisse Saint-Vénérand, sont l'un et l'autre qualifiés de « marchand » alors qu'ils sont négociants. Même constat en 1750 : paroisse Saint-Vénérand, rue de la Croix Bidault, Nicolas Davrillé fils est désigné comme marchand et il figure pourtant sur la liste des négociants de 1732... Pour s'assurer de la qualité de chaque commerçant, il faut donc croiser les résultats obtenus à partir des rôles de taille avec les indications des registres paroissiaux ou des minutes notariales et ce n'est finalement qu'une bonne connaissance des familles qui permet de distinguer le négociant du simple marchand. Par souci de représentativité, à la fois des chiffres et des périodes observées, une seule année a été retenue (1750), car elle correspond au milieu du siècle mais aussi du fait que les rôles de taille conservés sont alors disponibles pour les deux paroisses lavalloises, ce qui n'est pas le cas tous les ans.

Compte tenu de l'absence de rôles de taille après 1750, il est nécessaire d'avoir recours, pour la fin du siècle, à un autre document à caractère fiscal : la contribution mobilière et foncière de 1791²⁴. Cette source présente, certes, les mêmes défauts que ceux déjà évoqués pour les rôles de taille, tout particulièrement une relative imprécision dans la désignation professionnelle des contribuables, à laquelle s'ajoute le fait que seuls ceux assujettis à ce type d'imposition sont pris en compte, mais elle permet toutefois de repérer une grande partie des membres de la profession à cette époque en la confrontant avec les autres sources disponibles.

Le dernier type de document sollicité, enfin, n'est pas un document à vocation fiscale. Il s'agit des almanachs du commerce, et tout particulièrement de « l'Almanach général des marchands, négociants et commerçans de la France et de l'Europe », dont la parution a eu lieu de 1772 à 1786. Ces almanachs listent, par ville, les principales marchandises commercialisées et les négociants de la place mais avec un degré de précision très relatif. En 1772 par exemple, il ne signale qu'une seule maison négociante à Laval, à savoir la société des sieurs Gorges frères... là où il est possible d'en dénombrer une bonne soixantaine par le biais des autres sources²⁵ ! Il faut donc considérer ce type de document avec circonspection. Comme certains annuaires professionnels actuels, il y avait sans doute un droit d'inscription et des négociants ont pu choisir de ne pas y figurer. De plus, le classement des différents membres de la profession est assez déroutant. Ainsi, en 1778, l'almanach distingue les blanchisseurs pour le blanc, les blanchisseurs pour le blanc fin d'azur, les négociants et commissionnaires, les teinturiers et les entrepreneurs²⁶. Or, certaines personnes désignées sous l'une ou l'autre de ces catégories se trouvent être, de façon assurée, des négociants. C'est le cas de Michel Bidois, classé dans l'almanach parmi les entrepreneurs, mais bien identifié comme négociant dans la plupart des documents de la même époque, y compris dans le rôle de contribution mobilière et foncière de 1791. De façon à compléter les dates d'observation des effectifs de la profession pour le dernier quart du siècle, les almanachs de 1778 et 1786 ont été retenus²⁷.

L'examen de ces différentes sources permet d'établir le tableau reproduit en figure 1, qui recense les négociants aux dates retenues. Il spécifie, pour chaque année, le nombre de négociants dénommés comme tels dans les documents, puis le nombre réel de négociants (en données corrigées, tel que déterminé par les dépouillements d'autres sources), enfin la population lavalloise estimée à la date sélectionnée²⁸ et la proportion de négociants par rapport à l'ensemble de la population.

²⁴ Rôles de la contribution mobilière et foncière (1791), Arch. Dép. de la Mayenne, E dépôt 96/547.

²⁵ Document numérisé et disponible à l'adresse suivante :

https://books.google.fr/books?id=COfCSEeNrT8C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false (page consultée le 3 février 2019).

²⁶ L'almanach de 1778 est disponible à l'adresse suivante :

https://books.google.fr/books?id=upvn9a10RQsC&pg=PA262&dq=Almanach+g%C3%A9n%C3%A9ral+des+marchands&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiR5MbXzvXgAhXIAWMBHYICB_kQ6AEILDAB#v=onepage&q&f=false (page consultée le 3 février 2019).

²⁷ L'almanach de 1786 est disponible à l'adresse suivante :

https://books.google.fr/books?id=puJjaHrsFLMC&printsec=frontcover&dq=Almanach+g%C3%A9n%C3%A9ral+des+marchands&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiR5MbXzvXgAhXIAWMBHYICB_kQ6AEINjAD#v=onepage&q&f=false (page consultée le 3 février 2019)

²⁸ Les chiffres concernant la population lavalloise sont issus des résultats obtenus par Frédérique PITOU, *Laval au XVIII^e siècle...*, op. cit., p. 87 et suivantes.

Années	1705	1715	1727	1732	1750	1778	1786	1791
Nombre de négociants dénommés comme tels	82	67	75	63	22	22	31	39
Nombre réel de négociants (données corrigées)	82	67	75	63	75 env.	65 env.	65 env.	65 env.
Population lavalloise (en nombre d'habitants)	12 000	12 000	12 500	12 500	13 000	13 000	13 000	12 000
Proportion (en n^{bre} de négociants par hab.)	1 pour 146	1 pour 179	1 pour 167	1 pour 198	1 pour 173	1 pour 200	1 pour 200	1 pour 185

Fig. 1 - Le nombre de négociants à Laval au 18^e siècle.

De façon générale, les résultats obtenus paraissent relativement cohérents et plutôt stables. Les quelques fluctuations constatées – finalement assez minimes – sont probablement moins dues à de réelles variations du nombre de négociants qu'à l'imperfection des sources sollicitées pour les compter. Si l'on considérait, par exemple, les rôles de taille dressés vers 1725 et 1736, qui ne sont pas pris en compte ici, les négociants ne seraient, selon ceux-ci, qu'au nombre de 4 dénommés comme tels vers 1725 (20 en ajoutant les marchands de toile) et 14 en 1736 (24 avec les marchands de toile), alors que les listes de 1727 et 1732, plus exhaustives puisque dressées par la profession elle-même, en dénombrent respectivement 75 et 63... Jocelyne Dloussky considère ce chiffre d'une soixantaine de personnes comme représentatif du groupe des négociants pour l'ensemble du siècle et, de fait, le dépouillement des différentes sources disponibles confirme globalement que l'on se situe sur la frange haute de ce chiffre, généralement autour de 65 négociants, avec des pointes à 82 en début de siècle, puis à 75 au milieu des années 1720 et dans les années 1750²⁹. Une décrue importante paraît avoir lieu entre 1705 et 1715. Elle tient probablement à la présence de plusieurs veuves ayant repris le négoce de leur époux en 1705 et décédées par la suite. De la même façon, la différence entre 1727 et 1732 peut, de prime abord, paraître importante puisque la profession perd une douzaine de membres en cinq ans. Elle tient surtout au fait que plusieurs décès sont intervenus entre ces deux dates – c'est le cas de Jean Duchemin de La Brochardière ou de René Le Moyne de Juigné, entre autres –, ou se sont retirés du commerce comme Jean Anceny, et que leur remplacement ne s'est pas encore effectué compte tenu de la jeunesse de leurs successeurs. En 1750, le renouvellement est assuré et on atteint de nouveau le pic de 75 négociants à Laval. Il semble qu'il y ait une légère décrue dans la seconde moitié du siècle, à la fois très cohérente avec l'évolution de la population lavalloise relevée par Frédérique Pitou, mais peut-être aussi liée à l'imperfection des sources...

Par ailleurs, si 65 à 75 négociants sont repérés comme exerçant à Laval au 18^e siècle, on s'aperçoit rapidement, en observant minutieusement les familles qui composent le groupe, que la profession n'est pas si ouverte qu'il pourrait paraître. En 1732 par exemple, parmi les 63 négociants dénommés, 19 appartiennent à la famille Duchemin, soit près du tiers de la profession ! Autant dire que cette famille est incontournable pour qui travaille sur le négoce lavallois et c'est sans compter, en outre, les autres négociants qui leur sont apparentés mais qui ne portent pas le patronyme Duchemin. Ainsi, Jacques Hoisnard est le fils d'Antoinette Duchemin³⁰, Pierre Delaporte l'époux de Françoise Duchemin³¹, Jean Delaporte le fils de cette même Françoise Duchemin³², Claude-Nicolas Matagrín,

²⁹ Jocelyne DLOUSSKY, *Négoce et négociants à Laval...*, op. cit., p. 3.

³⁰ Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, op. cit., p. 17 et suivantes.

³¹ Mariage du 30 mai 1702, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/9.

³² Mariage du 18 avril 1747, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/17.

fondateur de la branche lavalloise de la famille ici étudiée, l'époux de Marie Ambroise Duchemin³³... En les comptabilisant, ce sont finalement 31 négociants de cette liste qui ont des liens directs ou indirects apparents avec la famille Duchemin, soit près de la moitié de la profession à cette date, et il n'est pas invraisemblable que d'autres négociants aient des liens insoupçonnés qui nécessiteraient, pour être découverts, une vaste enquête généalogique et prosopographique.

Il faut donc globalement retenir que cette élite marchande est composée d'une grosse soixantaine de personnes en général et correspond à une petite minorité de la population. Que ce soit au début ou à la fin du 18^e siècle, on compte environ un négociant pour 150 à 200 habitants, soit seulement entre 0,5 et 0,6 % de la population lavalloise. Si le nombre de négociants est moindre que dans d'autres villes, il semble que la proportion reste, malgré tout, assez commune. À Marseille par exemple, Charles Carrière avance un chiffre de l'ordre de 700 à 750 négociants à la veille de la Révolution³⁴. C'est donc entre 10 et 12 fois plus qu'à Laval, mais il faut rappeler que la population de la cité phocéenne est alors également dix fois supérieure à celle de Laval (environ 120 000 habitants) et la proportion reste, par conséquent, strictement identique. À Bordeaux, vers 1790, Philippe Gardey dénombre environ 2 000 marchands et négociants pour une population similaire à celle de Marseille soit autour de 1,7 % de la population³⁵, un chiffre supérieur à celui constaté ici mais qui prend en compte l'ensemble des commerçants.

À cette faible importance numérique des négociants lavallois, correspond une répartition géographique bien marquée.

La place du groupe dans la ville : essai de localisation des négociants

Mesurer le caractère microcosmique du monde négociant passe aussi par la localisation des membres de la profession dans la ville. En somme, existe-t-il un quartier où ils se concentrent ou sont-ils au contraire dispersés dans la ville ?

Laval compte deux paroisses sous l'Ancien Régime : la Trinité et Saint-Vénérand. La première est la paroisse de l'intérieur des remparts, celle des rues étroites regroupées autour de l'église et du château. Elle est constituée d'une population bigarrée puisqu'on rencontre dans cet espace autant des boutiquiers, que des officiers, des hommes de loi (avocats, notaires, procureurs), des ecclésiastiques et des nobles. Traditionnellement, les grands marchands y sont considérés par les historiens comme peu nombreux³⁶. La paroisse Saint-Vénérand, quant à elle, est la paroisse qui va se développer sur la rive gauche au cours du 18^e siècle, autour du faubourg du même nom, également appelé faubourg du Pont de Mayenne. L'espace est ici beaucoup plus vaste, plus aéré et l'activité plus intense. Autour de la rue du Pont de Mayenne, quelques rues sont particulièrement actives, que ce soient les rues du Hameau, de Paradis ou des Trois Croix. Ce quartier est généralement perçu comme celui d'une activité économique plus importante et comme étant celui des négociants en particulier³⁷. L'examen des sources disponibles permet de vérifier ces assertions à l'échelle du groupe négociant.

Ce sont principalement les sources fiscales qui vont être sollicitées pour localiser les membres de la profession. Elles présentent, de fait, l'avantage d'être établies par paroisse et, surtout, d'énumérer les contribuables en fonction de leur domicile, rue par rue. Deux périodes ont été retenues ici : 1709 et 1750, en raison de la disponibilité des rôles de taille pour les deux paroisses lavalloises. La fin du siècle a, cette fois, été volontairement écartée car le seul document fiscal dont nous disposons alors (la contribution mobilière et foncière) n'est pas établi par paroisse mais uniquement par rue et le premier objectif de localisation ne s'attache qu'aux paroisses. En revanche, nous avons retenu la liste de 1732, en la confrontant aux données des rôles de taille les plus proches dans le temps (ceux de 1736), pour essayer de localiser les 63 négociants dans la ville. 52 négociants ont finalement été localisés, mais 5 sont domiciliés hors de la ville (à Changé tel Sébastien Frin des Touches, ou à Avesnières comme Nicolas Pousteau-Duplessis notamment) et ils ont été écartés. Ce sont donc 47 négociants qui sont pris

³³ Mariage du 19 avril 1725, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/12.

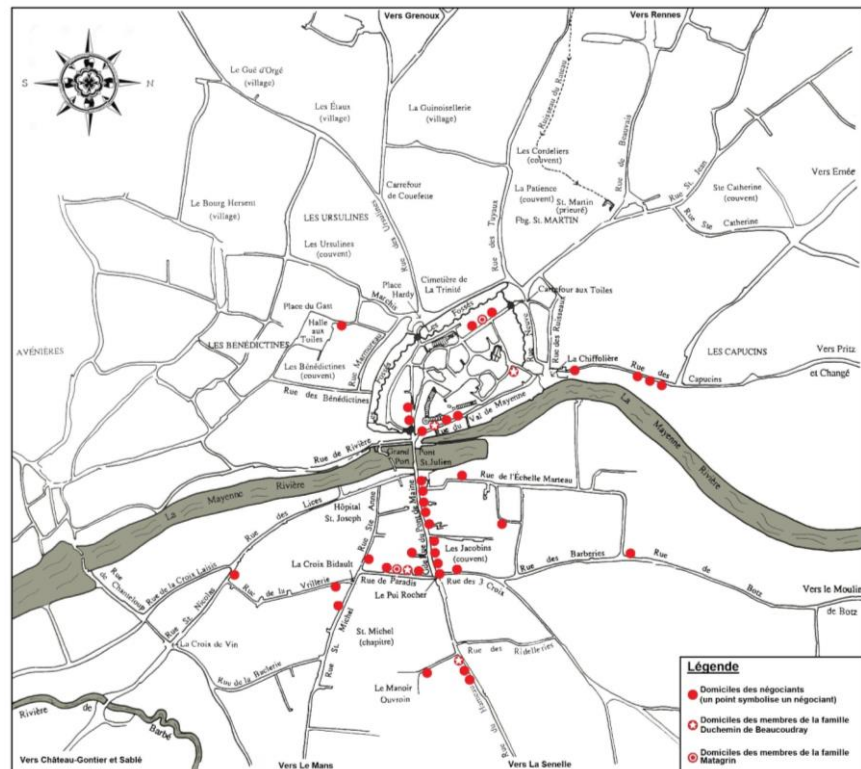
³⁴ Charles CARRIÈRE, *Négociants marseillais...*, op. cit., p. 252-259.

³⁵ Philippe GARDEY, *Négociants et marchands de Bordeaux...*, op. cit., p. 94.

³⁶ Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, op. cit., p. 7.

³⁷ *Ibid.*, p. 10.

Fig. 4 - Localisation des négociants lavallois en 1791. Fonds de carte d'après le croquis de localisation réalisé par Frédérique Pitou à partir du plan de Laval de 1753 (Frédérique PITOU, *Laval au XVIII^e siècle...*, op. cit., p. 39).



De façon très évidente, on ne peut que conclure à l'existence d'un quartier privilégié dans la répartition des négociants de la ville. En 1732, 16 noms de rue apparaissent dans la localisation de leurs domiciles. Soixante ans plus tard, on en compte 21. C'est relativement peu et une fine observation de la répartition des membres de la profession par rue permet de circonscrire encore un peu plus le groupe. En 1732, 4 rues regroupent ainsi à elles seules la moitié de la profession, toutes situées sur le territoire de Saint-Vénérand. Il s'agit de la Grande Rue du Pont de Mayenne (avec 8 négociants), la rue de Chanteloup (7 négociants), celle de Paradis (6 négociants) et enfin la rue du Hameau (5 négociants). Hormis peut-être la rue de Chanteloup, un peu plus à l'extérieur, l'ensemble reste très cohérent et on constate bien que la plupart des autres rues, si elles comptent seulement quelques unités à chaque fois, sont très souvent limitrophes du périmètre délimité. Globalement, c'est le quartier du Faubourg du Pont de Mayenne qui constitue le point d'attraction du négoce lavallois. En 1791, la situation a finalement peu évolué. La Grande Rue du Pont de Mayenne demeure le lieu privilégié d'exercice du négoce avec près du tiers de la profession à y être recensé à cette date. De nouveau, les rues du Hameau et de Paradis sont bien représentées, comme la plupart des rues adjacentes. De façon générale, l'épicentre du quartier négociant est la Grande Rue du Pont de Mayenne, artère commerçante par excellence, dans une zone plus aérée que les petites rues du centre historique de la ville. La meilleure preuve en est que 6 membres de la famille Duchemin vivent dans cette rue en 1693³⁸. Eu égard à l'importance de cette dynastie dans le commerce lavallois, il ne peut s'agir là que d'un indice très révélateur...

Les familles Matagrin et Duchemin de Beaucoudray sont très représentatives dans ce domaine. La seconde est l'un des nombreux rameaux de la dynastie Duchemin. Nous reviendrons plus loin sur ses origines et la naissance de cette branche vers le début du 18^e siècle. À cette époque, Ambroise Duchemin, sieur de Beaucoudray, est le représentant de cette branche et il vit, à l'instar de la plupart de ses confrères, paroisse Saint-Vénérand. Le rôle de taille de 1709 nous apprend qu'il est domicilié rue des Trois Croix, l'une des rues commerçantes les plus animées. Il n'est d'ailleurs pas le seul marchand d'importance à y résider puisque figurent à ses côtés un lointain parent, le riche négociant Jacques Hoisnard, ainsi que deux autres membres de la famille Duchemin. Alors qu'Ambroise Duchemin est, sans le moindre doute, négociant, il n'est pas signalé comme tel dans ce document mais

³⁸ Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, op. cit., p. 29.

il prend le titre d'un petit office qu'il a acquis, celui de « greffier des rôles de Forcé », ce qui atteste bien de la difficulté à repérer certains négociants dans les sources. Quelques années plus tard, en 1725, il s'est désormais installé rue du Hameau – il est alors dit marchand – où vivent 6 autres membres de la famille Duchemin et au moins 2 membres de la famille Hoisnard. La situation est identique en 1732, date à laquelle ses deux fils vivent également dans cette rue. La famille Matagrín, implantée récemment à Laval, est quant à elle localisée aussi sur le territoire de Saint-Vénérand à cette date, mais rue de Paradis. En 1750, c'est toujours paroisse Saint-Vénérand que l'on trouve les membres de nos deux familles³⁹. Jacques Duchemin de la Morinière, fils d'Ambroise Duchemin de Beaucoudray, a repris la maison paternelle rue du Hameau, pendant que son frère, Jean Duchemin de Beaucoudray vit rue de Paradis, comme Claude-Nicolas Matagrín. À la fin du 18^e siècle enfin, les choses n'ont guère bougé, tout au plus existe-t-il un léger déploiement vers la vieille ville et la paroisse de la Trinité mais sans que celui-ci soit réellement déterminant. Le rôle de contribution foncière de 1791 permet de s'apercevoir que les descendants des Duchemin de Beaucoudray vivent rue du Val de Mayenne, rue du Bourg Chevreau (laquelle se situe paroisse de la Trinité) ou rue de Paradis, ceux des Matagrín également rue de Paradis, mais aussi rue Renaise, paroisse de la Trinité, en ce qui concerne Nicolas Matagrín⁴⁰.

Il semble bien, par conséquent, qu'être négociant à Laval au 18^e siècle soit le signe incontestable d'appartenir à un milieu bien spécifique. Il s'agit d'une infime minorité de la population – autour de 0,5 % – qui se regroupe dans un quartier où elle vit et se côtoie au quotidien, deux premiers indices révélateurs de l'existence d'un microcosme. Étudier leur comportement social est un autre moyen de le confirmer.

Un groupe fermé ?

Au-delà de l'aspect purement statistique et de la localisation dans la ville, il faut aussi s'interroger sur la facilité d'intégration du groupe des négociants lavallois et sur sa perméabilité à des gens venus d'horizons divers et variés. Afin de le déterminer, deux aspects essentiels sont à retenir : la question des origines géographiques des négociants et celle de leurs origines sociales.

Des origines géographiques souvent locales

Si l'Ancien Régime a longtemps eu la réputation d'une mobilité assez réduite des populations, cette affirmation appartient désormais au passé⁴¹ et se trouve, de toute façon, nettement plus nuancée en ce qui concerne les villes qui attirent souvent à elles des personnes venues de l'extérieur. Qu'en est-il dans le milieu négociant lavallois et, particulièrement, dans les deux familles étudiées ? La famille Duchemin de Beaucoudray est l'un des rameaux d'une famille très locale (extrait de tableau généalogique en figure n° 5). Solidement implantée à Laval depuis le 16^e siècle, elle trouve son origine avec Jean Duchemin, maître lavandier de son état, qui vivait à Changé, aux portes de la ville. C'est le fils de ce dernier, François, qui s'installe à Laval où ses enfants sont baptisés paroisse Saint-Vénérand au cours des années 1580, et où la famille va faire souche⁴². L'installation dans cette paroisse est décisive : à chaque génération, les membres de la famille sont baptisés dans l'église Saint-Vénérand, nouvelle preuve de cette stabilité géographique. Le rameau de Beaucoudray qui naît au début du 18^e siècle en est l'un des lointains descendants. Fils de Jacques Duchemin de Boismorin et fondateur de cette branche, Ambroise Duchemin de Beaucoudray, baptisé en 1678 à Saint-Vénérand, y épouse

³⁹ Rôles de taille de la paroisse Saint-Vénérand (1709, 1725, 1736, 1750), Arch. Dép. de la Mayenne, C 248.

⁴⁰ Rôles de la contribution mobilière et foncière (1791), Arch. Dép. de la Mayenne, E dépôt 96/547.

⁴¹ Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, 1 032 pages. Voir aussi Sylvie GRANGER et Annick LE GOFF-GUILLEUX, « Poursuivre l'histoire de la mobilité à l'époque moderne », *Voyages et voyageurs aux XVIII^e et XIX^e siècles. Journée d'étude Louis Simon 2016, La Province du Maine*, 2016, n° 1, p. 5 et suivantes.

⁴² Sur l'histoire de la famille Duchemin, ses origines et sa généalogie complète, cf. Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, op. cit., p. 20-27 notamment.

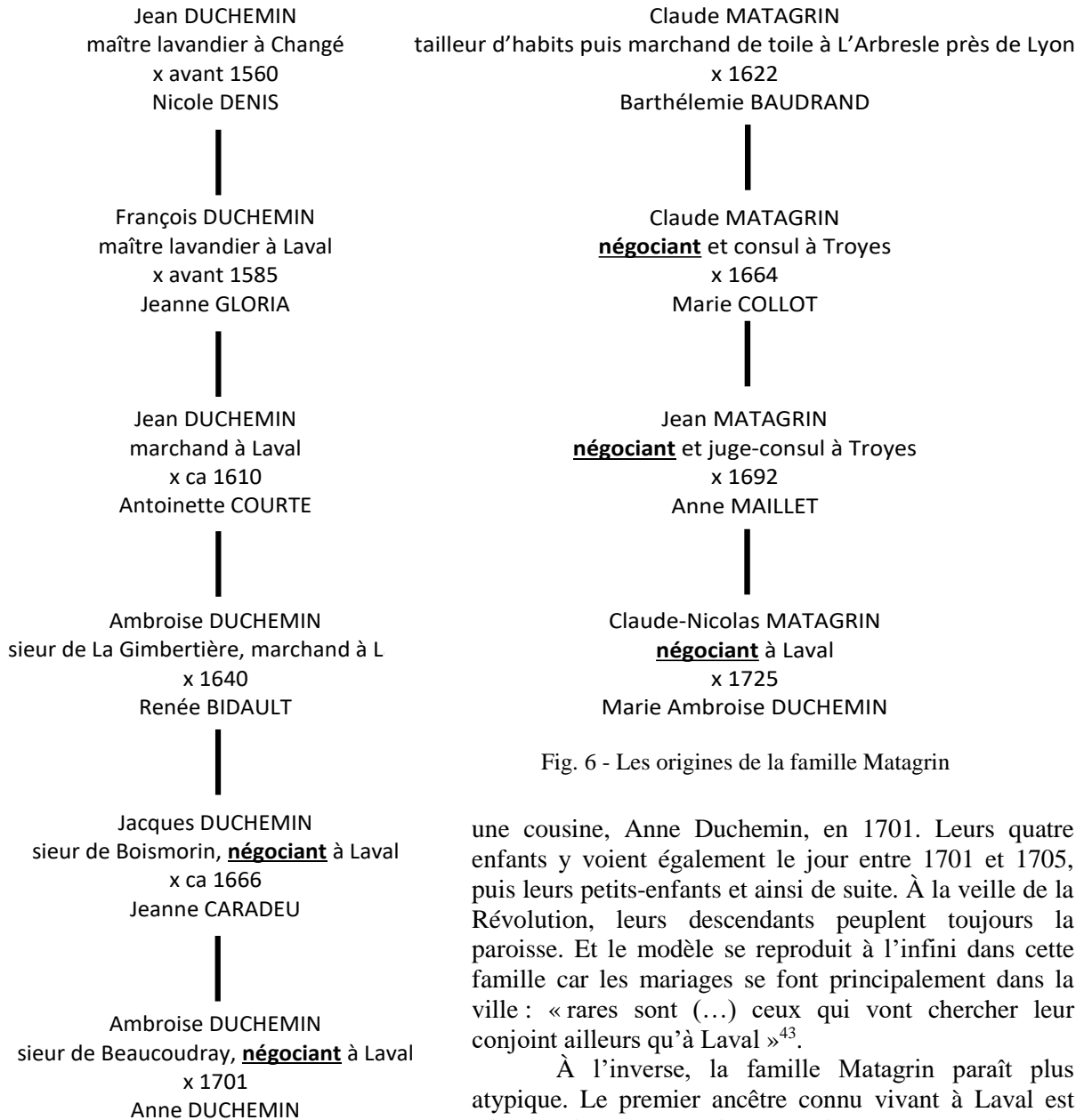


Fig. 5 - Les origines de la famille Duchemin de Beaucoudray

Fig. 6 - Les origines de la famille Matagrín

une cousine, Anne Duchemin, en 1701. Leurs quatre enfants y voient également le jour entre 1701 et 1705, puis leurs petits-enfants et ainsi de suite. À la veille de la Révolution, leurs descendants peuplent toujours la paroisse. Et le modèle se reproduit à l'infini dans cette famille car les mariages se font principalement dans la ville : « rares sont (...) ceux qui vont chercher leur conjoint ailleurs qu'à Laval »⁴³.

À l'inverse, la famille Matagrín paraît plus atypique. Le premier ancêtre connu vivant à Laval est Claude-Nicolas Matagrín. Contrairement aux Duchemin, il n'est pas originaire de la ville ni même de la région puisqu'il est champenois. Fils d'un négociant (en toiles probablement), il est né en 1692 à Troyes. Sa famille est

installée dans cette ville depuis le milieu du 17^e siècle, après avoir déjà connu un déplacement géographique important puisque le grand-père de Claude-Nicolas, Claude Matagrín, également négociant, est venu du Lyonnais faire fortune dans la capitale de la Champagne, avec un de ses demi-frères, au cours des années 1660 (figure n° 6). La venue de Claude-Nicolas Matagrín à Laval n'est pas anodine : on sait, en effet, que son père entretient des relations commerciales avec des négociants lavallois⁴⁴ – ce qui est assez logique puisque l'objet du commerce porte sur les toiles – et il est plus que probable que la puissante famille troyenne ait voulu créer une succursale à Laval, au cœur même de la région productrice des toiles qu'elle commercialise⁴⁵. Signe de l'importance de cette famille, elle

⁴³ *Ibid.*, p. 141.

⁴⁴ En particulier avec Jacques Hoisnard, Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, op. cit., p. 65.

⁴⁵ Le contrat de mariage de Claude-Nicolas Matagrín nous apprend d'ailleurs qu'il entre en « société de commerce avec son père » et que la dot donnée par ce dernier sera plus importante s'il exerce à Laval plutôt qu'à

s'intègre très rapidement au négoce lavallois et Claude-Nicolas épouse dès 1725 une fille Duchemin, issue de la branche des sieurs de Noisement. Néanmoins, en dépit de cette mobilité plus importante, le comportement de la famille Matagrín devient ensuite strictement identique à celui des Duchemin de Beaucoudray et, de nouveau, tous les événements familiaux vont se dérouler à Saint-Vénérand – plus rarement, à la Trinité – jusqu'à la fin du siècle.

Nous sommes donc en présence de deux exemples à la fois différents à l'origine et ensuite tout à fait similaires, ce qui laisse augurer d'une assez faible mobilité. Qu'en est-il au niveau des autres négociants de la ville ? Afin de mesurer l'ouverture géographique de la profession, nous avons repris la liste des négociants de 1732 ainsi que celle constituée à partir du rôle de la contribution foncière de 1791. Pour chaque nom, il a été procédé à une recherche généalogique en vue de déterminer les origines géographiques de chacun des négociants identifiés. Le résultat est présenté dans le tableau qui suit et qui distingue les deux années considérées pour mesurer une éventuelle évolution.

Origine géographique des négociants	1732	1791	Total <i>(en valeur et en pourcentages)</i>
Laval	56	51	107 (87 %)
<i>dont : La Trinité</i>	10	15	25 (20,3 %)
<i>Saint-Vénérand</i>	43	34	77 (62,6 %)
<i>Avesnières</i>	3	2	5 (4,1 %)
Maine (Laval exclu)	5	4	9 (7,3 %)
<i>dont : Bas-Maine</i>	4	4	8 (6,5 %)
<i>Haut-Maine</i>	1	0	1 (0,8 %)
Reste de la France	2	4	6 (4,9 %)
Étranger	0	1	1 (0,8 %)
Total	63	60	123 (100 %)

Fig. 7 - Les origines géographiques des négociants lavallois (1732-1791).

Les chiffres sont édifiants et on ne constate guère d'évolution significative entre les deux dates. Dans près de neuf cas sur dix, les négociants lavallois sont originaires de la ville alors que les étrangers à celle-ci constituent systématiquement l'exception. Dans le détail, c'est même la paroisse Saint-Vénérand qui surpasse de loin les autres lieux bien que son poids s'amenuise légèrement entre 1732 et 1791 passant de 68 à 56 % des lieux d'origine des négociants. Non seulement, il s'agit donc de la paroisse où ils vivent mais dont ils sont, en plus, originaires... Le cas des Duchemin de Beaucoudray est typique mais il est loin d'être isolé. Ainsi, Olivier Davazé, négociant Grande Rue du Pont de Mayenne paroisse Saint-Vénérand en 1732, y a vu le jour le 21 février 1668 et il y décède quelques années plus tard⁴⁶. De la même façon, Jean Hugues Le Seyeux-Girardière est né à Saint-Vénérand le 23 mai 1739 et s'y marie en 1765⁴⁷. Il va y exercer son activité jusqu'à la Révolution. De tels exemples sont communs. Sortis de Laval, les négociants originaires d'autres bourgades et venus s'y fixer ne se résument qu'à quelques unités. Ils viennent en priorité du Maine, et même du Bas-Maine dans leur majorité. Parmi les négociants recensés en 1732, trois sont originaires de la ville de Mayenne (René Barbeau du Boulay, Joseph Gravelle et Jean-François Richard) et un quatrième est venu de Sainte-Suzanne (Jacques Bassoïn). En 1791, on recense notamment Louis-Julien Morin, natif de Saint-Fraimbault-de-Prières, et Nicolas Besnier de Chambray, originaire de Soulgé-le-Bruant. Le Haut-Maine n'est représenté que par la famille Davrillé, venue de Contilly, petite localité au sud de Mamers, se fixer à Laval dans les années 1680... Quant aux négociants natifs d'autres régions ou de

Troyes. Contrat de mariage de Claude-Nicolas Matagrín et Marie Duchemin le 12 avril 1725, minutes de Maître Jacques Lemoyne père, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/133.

⁴⁶ Baptême du 21 février 1668, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/1-3.

⁴⁷ Baptême du 24 mai 1739, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/15, et mariage du 17 octobre 1765, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/22.

l'étranger, on en dénombre seulement sept sur l'ensemble de la période, bien que leur poids se renforce très légèrement entre les deux dates (on passe de 3 % à un peu plus de 6 %) : Claude-Nicolas Matagrin, déjà cité, est de ceux-là. Également négociant en 1732, Pierre Le Boucher est natif de Normandie (Sainte-Marguerite-de-Viette, près de Livarot). En 1791, Jean Dolsegaray a, quant à lui, vu le jour à Bayonne. Enfin, le seul négociant d'origine étrangère est François Sancho Etienne Bourdaisseau, baptisé en 1750 à Badajoz en Espagne. Encore faut-il nuancer cette origine étrangère dans la mesure où le nom n'est pas rare dans le Maine, laissant augurer d'un départ du père de notre négociant, marchand de son état, pour faire fortune en Espagne, tant les liens avec ce pays sont alors importants, tout particulièrement dans le commerce des toiles⁴⁸.

De façon globale, il faut donc conclure que le monde négociant lavallois est, au 18^e siècle, très peu perméable aux étrangers à la ville. Le cas des Matagrin est exceptionnel et son implantation à Laval tient sans doute à la fois à la notabilité et à la fortune de cette famille, éléments sans lesquels elle n'aurait probablement pu s'installer et devenir l'une des principales maisons négociantes de la place. Au contraire, les Duchemin de Beaucoudray sont le symbole de cette fermeture à qui n'est pas natif de la ville, voire de la paroisse Saint-Vénérand. Il semble bien qu'il s'agisse là d'un comportement assez spécifique dans l'univers négociant. La comparaison avec d'autres villes est, de fait, édifiante de la différence d'échelle. Alors qu'à Caen, Rouen, Lyon, Nantes, Marseille ou Saint-Malo, les négociants sont originaires de la ville où ils exercent dans une proportion proche de 50 % seulement, on avoisine ici les 90 %⁴⁹. Traitant l'exemple de Bordeaux, Philippe Gardey nous rappelle même que, vers 1750, 59,7 % des négociants et 69 % des marchands se mariant à Bordeaux (ce qui exclut forcément une partie du groupe) sont natis de la ville. Il en conclut que « le monde du commerce était relativement autochtone »⁵⁰. Que dire alors de nos négociants lavallois ? D'autant qu'à Bordeaux toujours, le même auteur, faisant l'étude des origines géographiques des négociants et des marchands de la fin du 18^e siècle à la Restauration, relève qu'entre 1784 et 1800, seuls 31 % des négociants et 14,5 % des marchands ont vu le jour à Bordeaux⁵¹. La situation est donc strictement inverse à celle observée ici, mais Laval n'est pas Bordeaux et l'attraction urbaine est sans aucun doute moindre. Cependant, même les épiciers manceaux, qui appartiennent pourtant à l'aristocratie commerciale de leur cité et font figure de groupe assez fermé aux étrangers, ne sont natis qu'à un peu plus de 68 % du Mans⁵². Dans le cas présent, la fermeture est quasiment totale : on ne tolère sans doute pas vraiment l'arrivée d'étrangers dans le groupe, ce qui accrédite une fois de plus l'existence d'un microcosme.

À cette endogamie géographique, correspond, en outre, une homogamie assez marquée.

Une forte identité sociale

Étudiant les artisans et marchands lavallois, Frédérique Pitou relève que l'hérédité professionnelle des marchands s'élève à 69,5 % entre 1720 et 1745 puis à 61 % entre 1760 et 1785⁵³, soit des taux de transmission du métier très élevés. Qu'en est-il chez les négociants ? Pour mesurer l'existence potentielle de cette transmission et d'une homogamie élevée, il faut réaliser les généalogies des négociants. En effet, ainsi que le souligne Jean-Marie Constant, « les itinéraires généalogiques dessinaient la hiérarchie sociale »⁵⁴, cette reconstitution des généalogies permettant régulièrement de

⁴⁸ Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, op. cit., p. 46-50.

⁴⁹ Concernant Caen, Rouen et Marseille, les chiffres sont cités par Jean-Pierre BARDET, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1983, p. 211. Pour Nantes, cf. Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, *Les négocees maritimes français au XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 1997, p. 77-82. Concernant Saint-Malo, voir André LESPAGNOL, *Messieurs de Saint-Malo...*, op. cit., p. 80-88. Enfin, dans le cas de Lyon, les proportions sont données par Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Belles Lettres, 1969, p. 373 et suivantes.

⁵⁰ Philippe GARDEY, *Négociants et marchands de Bordeaux...*, op. cit., p. 124.

⁵¹ *Ibid.*, p. 126 et suivantes.

⁵² David AUDIBERT, *Épiciers de l'Ouest – Le Mans, Angers, Nantes – au XVIII^e siècle : étude comparative*, thèse de Doctorat d'Histoire, Université du Maine, 2003, p. 400.

⁵³ Frédérique PITOU, *Laval au XVIII^e siècle...*, op. cit., p. 346.

⁵⁴ Jean-Marie CONSTANT, *Nobles et paysans en Beauce aux XVI^e et XVII^e siècles*, Lille-III, atelier de reproduction des thèses, 1981, p. III et p. 74-100.

répondre aux questions concernant les structures sociales⁵⁵. Comme précédemment, afin de mesurer la transmission du métier au sein du groupe et la question de l'homogamie, les professions des pères et des beaux-pères des négociants exerçant à Laval en 1732 et en 1791 ont été relevées et classées par grandes catégories dans le tableau qui suit (fig. 8).

Si la transmission du métier paraît de prime abord un peu moindre que celle observée pour les marchands en général, elle reste cependant élevée. Quelle que soit la période considérée, les négociants ont majoritairement succédé à leur père dans leur activité, dans une proportion d'un peu plus de 40 % en 1732 et de plus de 50 % une soixantaine d'années plus tard. Cette évolution est assez frappante : elle signifie que le groupe ne s'est pas ouvert aux autres catégories socioprofessionnelles mais s'est, au contraire, plutôt replié sur lui-même ! De plus, si l'on additionne les deux catégories qui constituent le monde du commerce (marchands et négociants), ce sont cette fois autour des trois quarts des négociants qui sont concernés. La catégorie « marchands » est d'ailleurs trompeuse car il est très vraisemblable que certains des pères ou des beaux-pères désignés sous ce qualificatif soient en réalité des négociants, particulièrement en 1732, date à laquelle il n'est pas rare de voir des négociants encore nommés « marchand ». Ainsi, Ambroise Duchemin de Beaucoudray, marié en janvier 1701 à Laval Saint-Vénérand, est fils de Jacques Duchemin, alors qualifié de « sieur de Boismorin [et] marchand » bien que son activité soit celle d'un négociant⁵⁶...

	Profession du père		Profession du beau-père		Total (valeurs et pourcentages)		
	1732	1791	1732	1791	1732	1791	Ensemble des deux périodes
Négociants	27	31	20	22	47 (37,3 %)	53 (45,3 %)	100 (41,1 %)
Marchands	19	14	15	16	34 (27 %)	30 (25,7 %)	64 (26,3 %)
Offices et professions libérales	12	7	21	15	33 (26,2 %)	22 (18,8 %)	55 (22,6 %)
Bourgeois et rentiers	3	2	7	3	10 (7,9 %)	5 (4,3 %)	15 (6,3 %)
Nobles	0	0	0	1	0 (0 %)	1 (0,8 %)	1 (0,4 %)
Artisans	0	0	0	0	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Autres	1	1	0	0	1 (0,8 %)	1 (0,8 %)	2 (0,8 %)
Indéterminé	1	4	0	1	1 (0,8 %)	5 (4,3 %)	6 (2,5 %)
Total	63	59	63	58	126 (100 %)	117 (100 %)	243 (100 %)

Fig. 8 - Les origines sociales des négociants lavallois et de leurs conjoints (1732-1791).

Parmi les autres groupes socioprofessionnels, il faut noter la présence importante des officiers et professions libérales, surtout en 1732. À cette date, il n'est pas exceptionnel de trouver des

⁵⁵ Adeline DAUMARD, « Les généalogies sociales : un des fondements de l'histoire sociale comparative et quantitative », *Annales de démographie historique*, 1984, p. 10.

⁵⁶ Mariage du 31 janvier 1701, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/8.

négociants fils d'officiers comme Louis Le Brun, fils d'un contrôleur général des gabelles⁵⁷, ou Louis Beudin dont le père est grenetier au grenier à sel de Laval⁵⁸. Les professions juridiques sont également fréquentes : Jean-Baptiste Simon de Thuré, marié en 1724, est fils d'un avocat⁵⁹, et Jacques Pichot, marié en 1779, d'un notaire royal⁶⁰. En revanche, aucun négociant n'est issu de la noblesse, ni de l'artisanat. Enfin, un seul membre de la profession est issu, de façon certaine, du monde de la terre : Pierre Brochard, qui entame son activité à la fin des années 1740 et qui exerce jusqu'au début de la Révolution, est le fils d'un laboureur⁶¹. Il s'agit véritablement d'une exception et son ascension demeure rare à l'échelle de la ville. Retenons donc globalement l'idée que les négociants lavallois sont majoritairement issus du monde du commerce et reprennent même régulièrement la suite de leur père. Ce n'est pas un fait très surprenant et on le constate généralement dans les autres villes : à Bordeaux par exemple, Philippe Gardey n'hésite pas à qualifier d'héritiers les négociants qui, de 1784 à 1788, succèdent à près de 61 % à leur père dans l'activité négociante⁶² ; à Lyon, plus de 54 % des marchands et négociants sont fils de marchands⁶³... Bref, il faut conclure avec Philippe Gardey que « l'influence de l'ascendance est une caractéristique générale et persistante du monde du commerce en France au 18^e et au 19^e siècles »⁶⁴. Le constat est d'ailleurs identique pour les beaux-pères de négociants puisque la répartition socioprofessionnelle est très proche : s'il est courant de voir ces hommes prendre épouse dans le milieu des offices et professions libérales, particulièrement durant le premier tiers du siècle, leur préférence va nettement vers la fille d'un collègue.

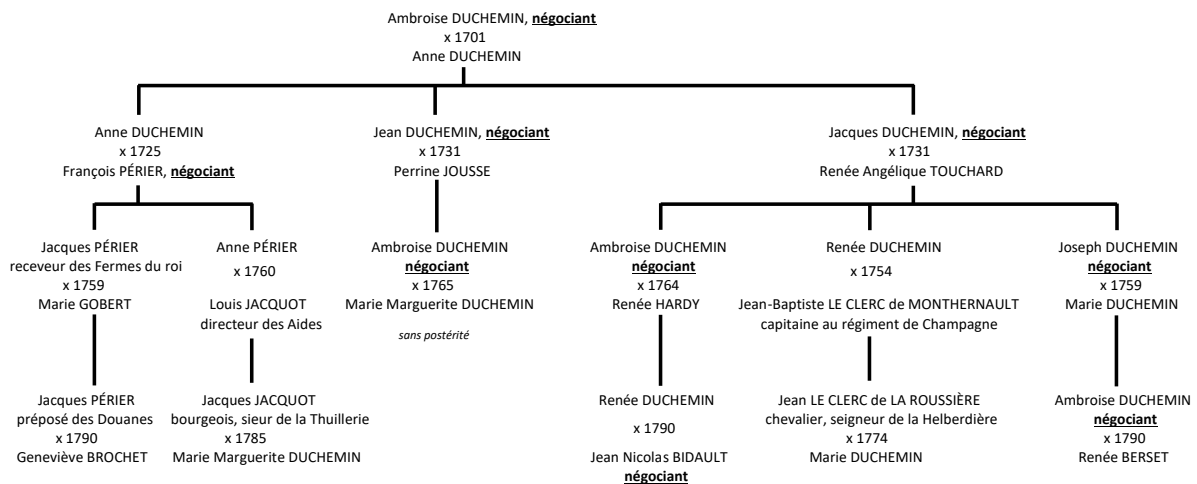


Fig. 9 - La famille Duchemin de Beaucoudray.

Les familles Duchemin de Beaucoudray et Matagrín illustrent parfaitement ce que l'on constate au niveau général. Ainsi, Ambroise Duchemin de Beaucoudray, première génération du

⁵⁷ Mariage du 31 octobre 1709, registres paroissiaux d'Avénières, Arch. Dép. de la Mayenne, E dépôt 201/E11. Son père, Louis Le Brun, est qualifié de contrôleur général des gabelles au moment du mariage de sa fille, Marie-Rose Le Brun, avec le négociant Pierre Hamard le 25 janvier 1712, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/10.

⁵⁸ Mariage du 15 juin 1703, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/9.

⁵⁹ Mariage du 2 mai 1724, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/12.

⁶⁰ Mariage du 21 juin 1779, registres paroissiaux de Changé, Arch. Dép. de la Mayenne.

⁶¹ Mariage du 22 octobre 1748, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/17. Son père, également nommé Pierre Brochard, est qualifié de laboureur au moment de son propre mariage avec Charlotte Jouet le 28 novembre 1726, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/13.

⁶² Philippe GARDEY, *Négociants et marchands de Bordeaux...*, op. cit., p. 114-115.

⁶³ Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais...*, op. cit., p. 253.

⁶⁴ Philippe GARDEY, *Négociants et marchands de Bordeaux...*, op. cit., p. 114.

rameau portant le nom de cette terre, voit ses deux fils épouser la même profession que lui et sa fille convoler avec François Périer, également négociant. À la génération suivante, trois descendants exercent toujours le négoce – Ambroise Duchemin de Beaucoudray, Ambroise Duchemin de La Morinière et Joseph Duchemin du Bois du Pin – ou se tournent vers les offices et professions libérales. Jacques Périer du Coudray devient ainsi receveur des Fermes du roi et achèvera sa carrière en Charente, pendant que sa cousine, Renée Duchemin de La Morinière, épouse un capitaine au régiment de Champagne, Jean-Baptiste Le Clerc de Monternault.

Chez les Matagrins, la situation est comparable. La famille s'intègre très rapidement au grand négoce lavallois puisque Claude Nicolas Matagrins réalise, dès son installation à Laval, une belle alliance en entrant dans la fameuse famille Duchemin, ce qui va lui permettre d'ancrer en quelque sorte sa dynastie. À ce « patriarche », succèdent, également en tant que négociants, ses trois fils, Jean Matagrins, sieur de la Jarossaye, Joseph Matagrins, sieur du Bordage, et Nicolas Matagrins, sieur de Chanteloup, pendant qu'une fille épouse un capitaine au régiment de Piémont. Mais à la troisième génération, le négoce fait un retour en force et l'on dénombre de nouveau quatre négociants, dont un des fils de Jean-Louis Bidault et Marie Matagrins. Il est manifeste qu'il existe là un microcosme socioprofessionnel.

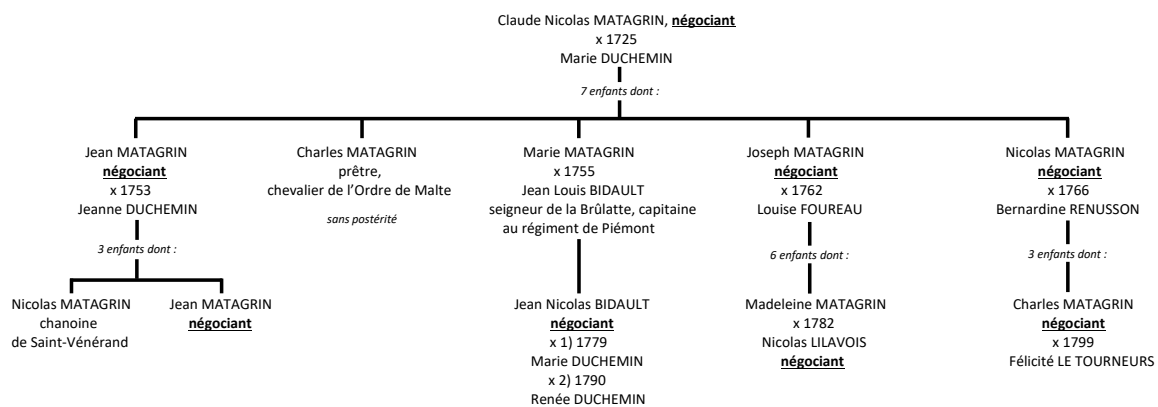


Fig. 10 - La famille Matagrins.

Celui-ci est d'autant plus perceptible si l'on procède à un examen minutieux des généalogies de ces familles. À la lecture des registres paroissiaux, on s'aperçoit effectivement d'une relative fréquence des mariages consanguins chez les négociants lavallois. Pour ceux exerçant en 1732 par exemple, parmi les 62 mariages retrouvés les concernant, 14 ont fait, préalablement à leur célébration, l'objet d'une dispense de consanguinité. Le chiffre est, en soi, important et il faut, en outre, noter que ces dispenses ne concernent que les parentés proches (jusqu'au quatrième degré, les autres unions étant autorisées par l'Église sans l'obtention d'une dispense). Par ailleurs, certaines dispenses ont manifestement été omises ou ne sont pas mentionnées. Ainsi, lorsque Jacques Duchemin de La Morinière, fils d'Ambroise Duchemin de Beaucoudray, épouse Renée-Angélique Touchard en 1731, le prêtre ne relève qu'une dispense de bans et ne fait pas état d'une quelconque parenté. Or, les époux sont pourtant bel et bien cousins au quatrième degré, ayant un couple d'arrière-grands-parents communs, comme nous le verrons un peu plus loin. Quoi qu'il en soit, près d'un mariage sur quatre chez les négociants de Laval de cette époque est célébré entre cousins, soit une proportion élevée et nettement supérieure à celle généralement constatée dans le reste de la population⁶⁵. En additionnant

⁶⁵ Jean-Marie Gouesse relève, pour la période 1780-1784 et sur l'ensemble de la France, une proportion de l'ordre de 2,6 % de mariages consanguins, et des variations annuelles de 1,4 à 3,1 % entre 1753 et 1787, Jean-Marie GOUESSE « Mariages de proches parents (XVI^e-XX^e siècle). Esquisse d'une conjoncture », *Le modèle familial européen. Normes, déviations, contrôle du pouvoir. Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma* (1984), Rome, École Française de Rome, 1986, p. 40-41. Une autre étude, menée dans la vallée de la Valserine, aux confins du Jura et de l'Ain, pour la période 1750-1799, met en évidence une proportion de l'ordre de 7,7 % de mariages précédés d'une dispense de consanguinité d'après les dépouillements issus des registres paroissiaux, ce qui ne tient donc compte également que des parentés jusqu'au quatrième degré. C'est donc bien moindre qu'ici, pour une zone de montagne où les mouvements de population

l'ensemble des parents et beaux-parents identifiés des négociants exerçant en 1732, on aboutit à un total de 252 personnes. Or, parmi celles-ci, le nombre de patronymes différents n'est que d'un peu plus de 120, autre preuve de ces forts liens de parenté au sein du groupe. Quelques familles reviennent régulièrement : les Duchemin évidemment avec 36 personnes portant ce nom dont 19 négociants, mais également les Lelong (10 personnes), les Renusson (9 personnes) ou encore les Frin (8 personnes). Des liens de parenté insoupçonnés se révèlent lors de la reconstitution des généalogies. C'est le cas entre les familles Matagrín, Périer du Bignon et Davrillé notamment. Nicolas Davrillé fils épouse à Troyes, en 1737, Nicole Gaultier, dont la mère n'est autre que Marie Catherine Matagrín, tante de Claude-Nicolas Matagrín mais aussi d'Anne Matagrín, elle-même épouse d'un autre négociant lavallois, Joseph Périer du Coudray⁶⁶. Hormis les liens commerciaux qui peuvent expliquer ce type d'alliance, il est flagrant que le groupe vit replié sur lui-même.

Soixante ans plus tard, même s'il s'est élargi à quelques autres familles, le comportement n'est guère différent. Sur 56 mariages exploitables pour les négociants exerçant en 1791, 13 ont été précédés d'une dispense de consanguinité. On avoisine donc toujours un quart du total. Sur 232 personnes identifiées dans la parentèle des négociants de cette époque, seuls 136 patronymes différents peuvent être comptabilisés et quelques familles semblent toujours occuper une place centrale : les Duchemin se sont maintenus à un niveau élevé (21 personnes) et côtoient les membres des familles Périer (7 personnes), Richard (7 personnes également), Matagrín, Frin ou Leclerc (chacune 4 personnes). Difficile, par conséquent, de parler d'une ouverture de la profession, d'autant plus que certains liens familiaux ne sont pas directement observables à partir de ces seuls patronymes. Ainsi, Antoine Davrillé et son beau-frère, René Duchemin, se trouvent parents, par l'intermédiaire de leur mère et belle-mère, Nicole Gaultier, avec la famille Matagrín alors que ce patronyme n'est pas pris en considération dans le décompte qui précède...

Ces liens extrêmement forts semblent véritablement constituer une spécificité lavalloise. De fait, même si ce phénomène existe parfois dans d'autres villes, il est rarement poussé à l'extrême comme c'est le cas ici. Les familles Duchemin de Beaucoudray et Matagrín illustrent d'ailleurs parfaitement cette recherche de l'union consanguine. Ainsi, le fondateur du rameau des Beaucoudray, Ambroise Duchemin, épouse en 1701 Anne Duchemin, sa cousine au troisième degré comme nous l'apprend leur acte de mariage, puisque le grand-père de celle-ci, Pierre Duchemin de La Babinière était le frère du grand-père de l'époux, Ambroise Duchemin de Gimbertière (arbre généalogique en fig. 11).

Si les deux enfants aînés du couple convolent apparemment avec des étrangers à la famille, leur fils cadet, Jacques Duchemin, sieur de La Morinière, épouse également une parente, Renée Angélique Touschard, dont la mère se nomme Marie Rose Duchemin (fig. 12). Le grand-père de celle-ci est un autre frère de Pierre et Ambroise Duchemin, cités précédemment.

Les enfants de ce couple se trouvent donc avoir trois de leurs grands-parents sur quatre à porter le patronyme Duchemin. Plus on avance dans le siècle et plus les liens vont d'ailleurs s'affirmer, contrairement à ce que l'on aurait pu croire. Le dernier enfant de Jacques Duchemin de La Morinière et de Renée Angélique Touchard, Joseph Duchemin du Bois du Pin convole, de cette façon, en 1759 avec Marie Perrine Duchemin de La Brochardière, avec laquelle il est parent à de multiples reprises, le tableau présenté en fig. 13 ne reprenant que les liens par la famille Duchemin et laissant de côté d'autres liens « indirects »...

Le constat n'est guère différent dans la famille Matagrín qui, malgré ses origines extérieures à la ville, va vite adopter le comportement matrimonial des négociants lavallois. Quatre unions au moins sur sept observées entre 1725 et 1800 permettent d'établir des liens de parenté entre les époux. C'est notamment le cas de Charles Matagrín qui épouse, en 1799, Félicité Le Tourneurs, à la fois petite-nièce de la mère de son époux mais aussi petite-fille d'Angélique Périer du Coudray, elle-même fille de Jeanne Duchemin et nièce d'Ambroise Duchemin de Beaucoudray, comme l'atteste le tableau généalogique reproduit en fig. 14.

sont pourtant probablement plus limités. Seuls quelques villages, dans les Alpes notamment (comme Saint-Sornin), ont des taux plus élevés (autour de 35 %). Cf. Alain BIDEAU, Guy BRUNET, Evelyne HEYER, Henri PLAUCHU, « La consanguinité, révélateur de la structure de la population. L'exemple de la vallée de la Valserine du XVIII^e siècle à nos jours », *Population*, 1994, 49^e année, n° 1, p. 147.

⁶⁶ Mariage du 30 avril 1737, registres paroissiaux de Sainte-Madeleine de Troyes, Arch. Dép. de l'Aube.

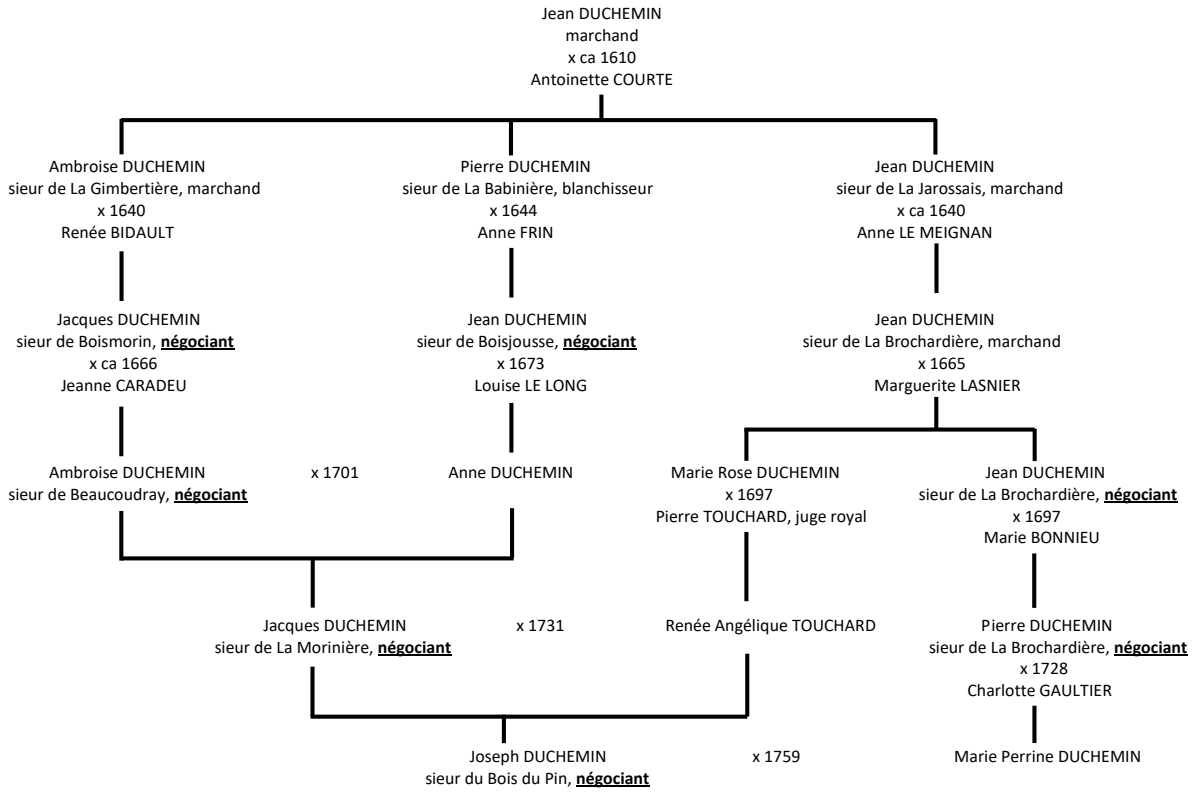


Fig. 13 - Parenté entre Joseph Duchemin du Bois du Pin et son épouse.

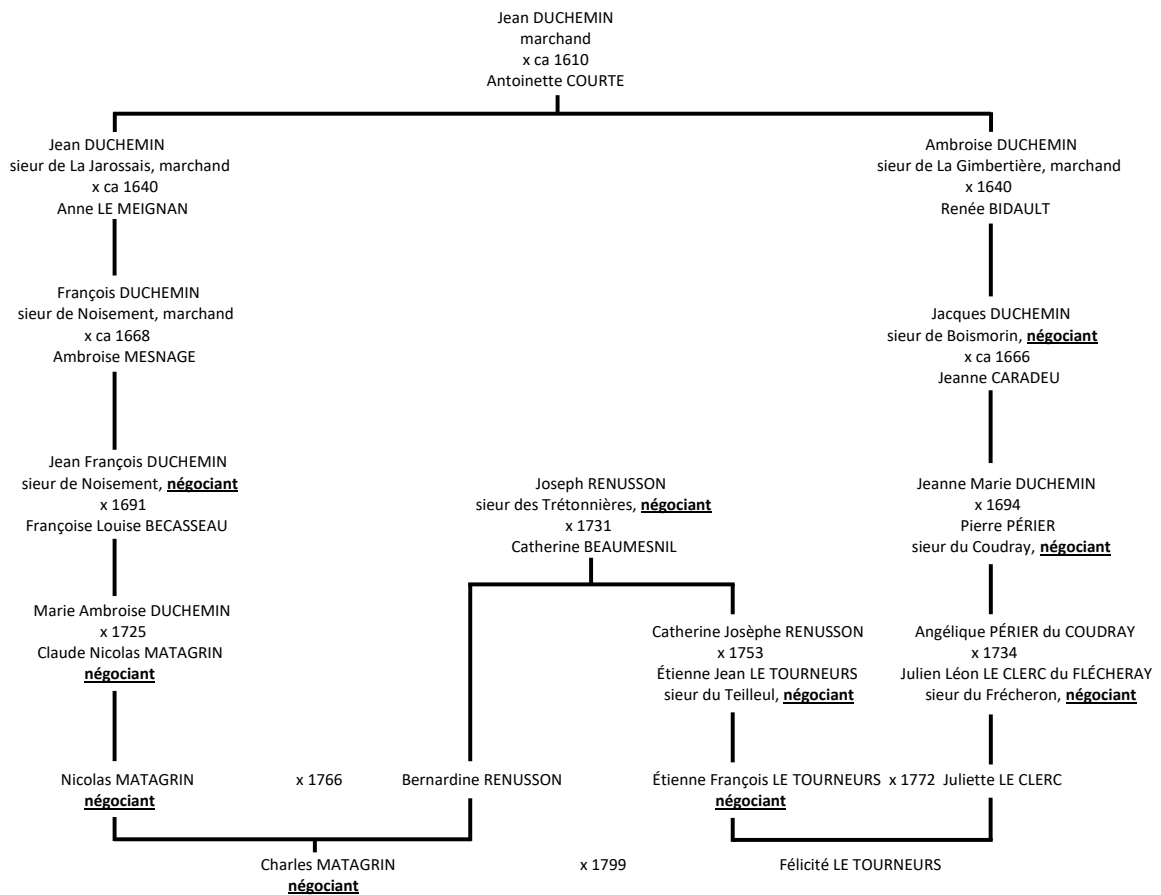


Fig. 14 - Parenté entre Charles Matagrín et son épouse.

Il paraît, par conséquent, difficile de nier l'existence d'un microcosme social. Les négociants lavallois sont essentiellement natifs de Laval, dans des proportions que l'on peut même juger comme écrasantes par rapport à celles constatées dans d'autres cités. L'arrivée d'étrangers est plus que limitée, sans doute peu appréciée, même si un exemple comme celui des Matagrin prouve que certaines familles parviennent à s'intégrer et à prospérer, pour peu qu'elles aient déjà une certaine notoriété. Le recrutement social du groupe témoigne encore plus de cette fermeture à l'égard de celui qui n'est pas issu du milieu négociant lavallois. Non seulement, il est peu fréquent de ne pas être fils de négociant ou, à la rigueur, de marchand lavallois, mais ne pas être parent avec la puissante famille Duchemin ou avec l'une des rares familles négociantes de la place constitue probablement un handicap majeur. Ce milieu vit replié sur lui-même et les alliances se concluent en permanence dans le même cercle comme une sorte de culte de l'entre-soi. Outre cette préservation d'origines locales et sociales communes, les négociants lavallois se caractérisent par un art de vivre bien spécifique, qui leur permet de se distinguer du reste de la population.

Un mode de vie spécifique

Observer la vie au quotidien des négociants, s'intéresser à leurs fréquentations, mesurer leur niveau de fortune ou pénétrer dans leurs maisons sont autant de moyens supplémentaires de préciser cette notion de microcosme qui peut les caractériser. La question de leurs réseaux de sociabilité est notamment l'un des premiers aspects à considérer.

La fréquentation des mêmes réseaux de sociabilité

Le comportement de fermeture du groupe en ce qui concerne les alliances ou l'arrivée d'étrangers, observé précédemment, est également très perceptible en ce qui concerne les relations sociales entretenues par les négociants avec le reste des citoyens. Deux axes peuvent être envisagés dans cette étude des relations sociales : d'une part, les invités aux grands événements familiaux que sont les baptêmes et la signature des contrats de mariage et, d'autre part, la fréquentation des réseaux de sociabilité lavallois.

Le choix des invités aux événements familiaux n'est généralement pas anodin. Retenir telle personne pour parrain ou marraine de ses enfants, convier une autre personne à la signature de son contrat de mariage sont des choix qui reflètent souvent des rapports d'amitié ou de clientélisme⁶⁷. Lorsqu'il est question de clientélisme, le choix va généralement se porter vers des personnes dont le statut social est supérieur au sien – dans le cas des négociants, il y a donc de fortes chances pour que ce soit vers le milieu des hommes de loi, des officiers et évidemment la noblesse –, souvent dans l'espoir de gagner une faveur quelconque (principalement pour l'enfant baptisé, dont on espère qu'un parrainage prestigieux lui apportera des avantages) ou de se sentir honoré par la présence de ces mêmes personnes⁶⁸, alors que les rapports d'amitié vont plutôt permettre de cerner le milieu fréquenté au quotidien.

Pour procéder à l'étude des parrains et marraines des enfants des négociants, dix couples des familles Matagrin et Duchemin de Beaucoudray, mariés entre 1701 et 1766, ont été retenus. Pour chacun d'eux, les baptêmes de leurs enfants ont été recherchés soit, au total, 40 enfants. Leurs parrains

⁶⁷ Faisant le point sur l'historiographie du parrainage, Vincent Gourdon note ainsi que le parrainage « peut créer ou renforcer des liens économiques ou des alliances politiques (...). Il peut servir à renforcer un lien d'amitié (dans ou hors de la famille) », Vincent GOURDON, « Le renouveau de l'histoire du parrainage aux époques moderne et contemporaine en France », *Obradoiro de Historia Moderna*, 2015, n° 24, p. 27. En ce qui concerne l'étude des invités au contrat de mariage, il s'agit traditionnellement d'un thème considéré par les historiens comme un « bon critère social », Paul BOIS (sous la direction de), *Histoire de Nantes*, Toulouse, Privat, 1977, p. 185.

⁶⁸ Pour reprendre l'expression de Sylvie Granger, avoir la signature de membres de la noblesse sur son contrat de mariage est souvent considéré comme « le comble de l'honneur », Sylvie GRANGER, *Les métiers de la musique en pays manceau et fléchois du XVII^e au XIX^e siècle (1661-1850)*, thèse de doctorat, Université du Maine, 1996, p. 350-358.

et marraines ont été classés selon leur profession, celle de leur père ou celle de leur conjoint, dans le tableau reproduit en fig. 15.

	Profession du parrain ou du père du parrain	Profession de l'époux ou du père de la marraine	Total
Négociants	26	25	51
Marchands	0	1	1
Offices et professions libérales	6	8	14
Artisans	4	3	7
Bourgeois et rentiers	0	2	2
Nobles	1	0	1
Autres	3	1	4
Indéterminé	0	0	0
Total	40	40	80

Fig. 15 - Les professions des parrains et marraines des enfants Matagrín et Duchemin de Beaucoudray.

Cette répartition est, de nouveau, plus que parlante : dans deux cas sur trois, le parrain et la marraine sont issus du monde négociant et soit ils exercent eux-mêmes cette activité, soit leur conjoint ou leur père l'exerce. Certes, on pourra objecter que les parrains et marraines sont régulièrement choisis dans le cercle familial⁶⁹, ce qui est effectivement le cas principalement pour les premiers enfants et cet argument doit très clairement venir nuancer toute interprétation. Néanmoins, la proportion écrasante des négociants reste manifestement un nouveau témoignage de la cohésion de ce milieu, qui a tendance à vivre en vase clos. Hors le monde négociant, ce sont les mêmes catégories qui dominent, notamment les offices et professions libérales. Les marchands sont presque absents ici mais, assez étonnamment, les artisans sont mieux représentés. Un seul enfant, parmi ceux étudiés, est le filleul d'un noble : il s'agit de Marie Angélique Matagrín, fille de Claude Matagrín et Marie Duchemin, tenue sur les fonts baptismaux par un écuyer, Louis Le Ferron⁷⁰, plutôt un membre de la petite noblesse par conséquent. L'étude des parrains et marraines de deux couples en particulier, objet des fig. 16 et 17, permet d'entrer un peu plus dans le détail de l'analyse.

Même si une trentaine d'années séparent les deux couples, il n'y a finalement guère d'évolution et ils demeurent très représentatifs de l'ensemble des négociants. L'examen de ces tableaux confirme, en effet, plusieurs éléments :

- la prédominance des membres de la famille tout d'abord, même s'il s'agit d'un lieu commun généralement relevé quel que soit le groupe social⁷¹. Pour les deux couples, la parenté domine et,

⁶⁹ Tout en la nuanciant fortement au regard des avancées récentes de la recherche en matière de parrainage, Vincent Gourdon explique que « la quasi-totalité des historiens français jusqu'à ces dernières années considéraient comme un fait acquis qu'en France le parrainage dit "traditionnel" était un parrainage fondamentalement familial, c'est-à-dire où la plupart des parrains et marraines étaient choisis au sein de la parenté », Vincent GOURDON, « Le renouveau de l'histoire du parrainage... », article cité, p. 37.

⁷⁰ Baptême du 13 avril 1730, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/13.

⁷¹ Agnès Fine relève qu'« en France comme dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, depuis la fin du Moyen Âge on a cessé de choisir des étrangers à la famille pour s'en faire des compères utiles et l'on s'est tourné peu à peu vers les membres de la parenté proche », Agnès FINE, « Parrainage et relations familiales dans la société française contemporaine », Tiphaine BARTHÉLÉMY et Marie-Claude PINGAUD (sous la direction de), *La généalogie entre science et passion*, 120^e Congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques, Paris, éditions du CTHS, 1997, p. 273-274. Vincent Gourdon conclut, quant à lui, en faveur d'une orientation familiale du

assez paradoxalement, elle est encore plus importante chez les Matagrin. Pour les enfants de Joseph Matagrin et de son épouse, aucun parrain ni aucune marraine n'est ainsi choisi en dehors du cercle familial. Il s'agit soit des grands-parents (c'est le cas du premier enfant qui a pour parrain son grand-père paternel et pour marraine sa grand-mère maternelle), soit des oncles et tantes (comme Marguerite, Madeleine ou Léon Foureau, Nicolas, Jean et Charles Matagrin), soit des frères et sœurs (Madeleine et Marie Matagrin). Chez les Duchemin, il en va de même pour les trois premiers enfants. En revanche, les parrain et marraine du dernier né sont de parfaits étrangers à la famille ;

- le poids des négociants en second lieu, ce qui est logique compte tenu de ce qui précède : le choix se portant sur des membres de la famille, il n'est pas surprenant de trouver cette importance des négociants. Elle reste tout de même assez étonnante : aucune marraine, chez les enfants de Joseph Matagrin et Louise Foureau par exemple, n'est issue d'un autre milieu ;
- lorsque le choix ne se porte pas sur des négociants, il va en priorité vers le monde des offices et professions libérales, ce qui est aussi très cohérent avec les origines sociales étudiées plus haut ;
- assez étonnamment, il arrive que le choix aille vers des personnes d'un rang social manifestement inférieur. Joseph Duchemin, en 1736, a pour parrain et marraine de petits artisans puisque René Jaillier est poupelier⁷² et Renée Leroux, la veuve d'un lainier. Aucun d'eux ne sait signer, ce qui souligne bien ce statut moins favorable⁷³. Ce cas n'est d'ailleurs pas isolé : en août 1739 par exemple, le dernier enfant de François Périer et Anne Duchemin est également tenu sur les fonts baptismaux par deux modestes tisserands, analphabètes⁷⁴... C'est un fait aussi constaté dans d'autres catégories sociales, la noblesse en particulier, peut-être « un moyen d'exercer sa charité envers les pauvres »⁷⁵, une sorte de marque de faveur portée à des personnes modestes de pouvoir parrainer les enfants des privilégiés.

Enfants de Jacques DUCHEMIN et Renée TOUCHARD		
<i>Enfant</i>	<i>Parrain</i>	<i>Marraine</i>
Ambroise (1732)	Ambroise DUCHEMIN, négociant	Anne CHAPELET ép. Pierre TOUCHARD, juge
Pierre (1733)	Pierre TOUCHARD, juge	Anne DUCHEMIN ép. Ambroise DUCHEMIN, négociant
Renée (1734)	Jean DUCHEMIN, négociant	Catherine MARTIN ép. Ambroise TOUCHARD, licencié en loi
Joseph (1736)	René JAILLIER, poupelier	Renée LEROUX ép. Guillaume NUPIEDS, lainier

Fig. 16 - Les parrains et marraines des enfants de Jacques Duchemin et Renée Touchard.

parrainage qui serait assez tardive et plutôt caractéristique du 18^e siècle, ce qui correspond avec les couples observés ici, Vincent GOURDON, « Le renouveau de l'histoire du parrainage... », article cité, p. 41 et suivantes.

⁷² Le poupelier est un tisserand en chanvre.

⁷³ Baptême du 19 janvier 1736, registres paroissiaux de Saint-Vénérand de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 147/14.

⁷⁴ Baptême du 23 août 1739, registres paroissiaux de la Trinité de Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 4 E 148/20.

⁷⁵ Vincent GOURDON, « Le renouveau de l'histoire du parrainage... », article cité, p. 27.

Enfants de Joseph MATAGRIN et Louise FOUREAU		
<i>Enfant</i>	<i>Parrain</i>	<i>Marraine</i>
Madeleine (1763)	Claude MATAGRIN, négociant	Madeleine BIDAULT ép. Ambroise FOUREAU, négociant
Marie (1765)	Léon FOUREAU, juge	Marie DUCHEMIN ép. Claude MATAGRIN, négociant
Louise (1767)	Jean MATAGRIN, négociant	Madeleine FOUREAU fille d'Ambroise, négociant
Charles (1768)	Charles MATAGRIN, prêtre	Marguerite FOUREAU fille d'Ambroise, négociant
Josèphe (1769)	Jean-Louis BIDAULT, capitaine de régiment	Madeleine MATAGRIN fille de Joseph, négociant
Ambroise (1770)	Nicolas MATAGRIN, négociant	Marie MATAGRIN fille de Joseph, négociant

Fig. 17 - Les parrains et marraines des enfants de Joseph Matagrïn et Louise Foureau.

Si le choix des parrains et marraines peut paraître restreint – essentiellement limité au milieu négociant et à la famille –, il faut également considérer d'autres événements de la vie des négociants pour affiner notre connaissance de leurs relations sociales. La signature du contrat de mariage en est un majeur. Sous l'Ancien Régime effectivement, il s'agit d'un événement auquel sont conviés les membres de la famille, qu'elle soit proche ou lointaine, mais aussi les amis et les cercles que l'on fréquente. Pour procéder à cette étude, les unions des membres des familles Matagrïn et Duchemin de Beaucoudray ont donc été recherchées de même que le contrat de mariage qui les a précédées de façon systématique. Au total, 19 contrats de mariage ont pu être recensés entre 1701 et 1790. Pour chacun d'eux, deux éléments ont été relevés : la liste des témoins signalés par le notaire – en général, la famille proche – puis l'ensemble des signatures figurant sur le contrat, de façon à dénombrer les invités et à voir qui ils étaient. De fait, le nombre d'invités est généralement, à lui seul, un indice d'appartenance à la classe aisée de la population⁷⁶. Le résultat du dépouillement de ces 19 contrats de mariage est présenté en figure 18.

1 à 50 signatures	51 à 100 signatures	101 à 200 signatures	201 signatures et plus	Nombre le moins élevé de signatures	Nombre le plus élevé de signatures	Nombre de signatures moyen
5	9	3	2	23	297	99

Fig. 18 - Le nombre d'invités au contrat de mariage dans les familles Matagrïn et Duchemin de Beaucoudray.

⁷⁶ Serge BERANGER, *La présence au contrat de mariage à Clermont au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université du Maine, 1993, p. 69.

Globalement, alors que la plupart des négociants des familles Duchemin de Beaucoudray et Matagrín invitent entre 50 et 100 personnes à la signature de leur contrat de mariage, la moyenne se trouve sur la frange haute de cette tranche, avec 99 signatures, ce qui est relativement considérable. Les négociants nantais, pour une période comparable, comptent autour de 63 témoins en moyenne pour cet événement, soit près de quarante de moins qu'ici⁷⁷. Chez les épiciers de l'Ouest, la moyenne s'établit autour de 43 signatures, les épiciers nantais comptant l'assistance la plus nombreuse pour cet événement avec près de 53 invités en général⁷⁸. Dans les villages du Haut-Maine, Anne Fillon relève que les marchands sont généralement entourés de 30 à 60 personnes⁷⁹. Nous sommes donc en présence d'un groupe qui reçoit beaucoup.

Le contrat comptabilisant le plus petit nombre de signatures est aussi le plus ancien : il s'agit de celui d'Ambroise Duchemin et Anne Duchemin en 1701, les auteurs du rameau de Beaucoudray⁸⁰. Ce nombre suffit déjà à les situer au-dessus de la plupart des autres mariés de l'époque. Compte tenu de ce nombre restreint d'invités, ce sont les membres de la famille qui dominent. Dix signatures, soit près de la moitié, sont identifiées comme étant celles de personnes portant le patronyme Duchemin. Les autres sont généralement leurs conjoints. Parmi ces invités, on compte vingt négociants ou leurs proches, un avocat et deux ecclésiastiques (le prieur de Saint-Vénérand et son vicaire). Autant dire que l'on se trouve donc dans le milieu classiquement observé jusqu'à présent. À l'opposé, le contrat de mariage réunissant la plus grande assistance est celui de Joseph Périer et Anne Matagrín en juin 1731⁸¹. Près de 300 personnes sont alors réunies pour assister à la signature de ce contrat, soit quasiment autant que dans le cas de Jacques Christophe Duchemin de Boismorin et Suzanne Guédé du Bourgneuf l'année précédente, qui représente presque un record à Laval⁸² ! Six pages entières de ce document sont occupées par les signatures de cette nombreuse assistance, dont on se demande un peu comment elle était reçue, le contrat de mariage étant signé au domicile des négociants...

Hormis son caractère exceptionnel, ce contrat de 1731 s'avère particulièrement intéressant pour étudier la répartition socioprofessionnelle des témoins. En effet, il ne précède que d'une année la constitution de la liste des négociants lavallois pour l'usage de la nouvelle halle de Laval précédemment citée et la confrontation des deux documents permet donc de vérifier si les négociants figurent parmi les invités de Joseph Périer et d'Anne Matagrín. La réponse est, sans véritable surprise, affirmative : 43 négociants parmi les 63 recensés en 1732 apposent leur signature sur ce document, soit un peu plus de 68 % du total. On repère, parmi les invités, la plupart des membres de la famille Duchemin, qu'ils soient Beaucoudray, Boismorin, du Clos, de La Morinière... Mais les autres négociants ont également été conviés, accompagnés des membres de leur famille : citons, pêle-mêle, les Renusson, les Beaumesnil, les Hoisnard, les Delaporte, les Frin, les Lebreton de La Motte, etc. Cette présence en nombre est importante car elle démontre combien ces gens se fréquentent en-dehors de leur activité professionnelle et combien le milieu est soudé. Sans procéder à une étude poussée du reste de l'assistance, il semble bien que celle-ci soit surtout composée de bourgeois, de professions libérales (avocats ou juges notamment, comme René Pichot de La Graverie), d'ecclésiastiques (Bellier, prieur de Port-Ringard ou Rigault, prieur de Saint-Vénérand) et de quelques nobles à l'instar la famille Marest, une famille de marchands à l'origine, qui s'est agrégée à la noblesse par l'exercice de charges anoblissantes au cours du 17^e siècle⁸³. L'analyse des autres contrats de mariage confirme

⁷⁷ Jean BOURGEON, *Structures et relations sociales à Nantes, 1760-1770, d'après les contrats de mariage*, Nantes, 1970, p. 77 et Paul BOIS (sous la direction de), *Histoire de Nantes...*, op.cit., p. 185.

⁷⁸ David AUDIBERT, *Épiciers de l'Ouest...*, op. cit. p. 562.

⁷⁹ Anne FILLON, *Les trois bagues aux doigts. Amours villageoises au XVIII^e siècle*, Paris, Laffont, 1989, p. 200

⁸⁰ Contrat de mariage du 23 janvier 1701, minutes de Maître Jacques Lemoyne père, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/65.

⁸¹ Contrat de mariage du 18 juin 1731, minutes de Maître Jacques Lemoyne fils, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/147.

⁸² Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, op. cit., p. 139. À titre de comparaison, sur un peu plus de 300 contrats de mariage d'épiciers relevés au Mans, à Angers et à Nantes au XVIII^e siècle, un seul atteint un nombre de signatures supérieur à celui constaté ici, avec 305 signatures, cf. David AUDIBERT, *Épiciers de l'Ouest...*, op. cit. p. 562.

⁸³ Sur l'un des membres de cette famille au XVII^e siècle, Jean Marest, cf. notamment Louis de LA BEAULUÈRE, « Recherches sur divers titulaires de magistratures, charges et offices de la ville et du comté de Laval », *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, Laval, 2^e série, tome 5^e, 1892, p. 234.

globalement la tendance observée ici et atteste donc une fois de plus de l'existence d'un véritable microcosme : non seulement, on est régulièrement négociant de père en fils, on se marie dans ce milieu, mais on vit au quotidien dans ce groupe.

La fréquentation des mêmes cercles et des mêmes réseaux de sociabilité en est un autre témoignage. Deux exemples peuvent être retenus ici. Le premier est celui de la société du Jardin Berset, qui se veut à la fois une société littéraire et artistique. Elle est fondée en 1763 à l'initiative de Jean-Baptiste Berset d'Hauterive – qui n'est autre que le grand-père de la future épouse d'Ambroise Duchemin de La Morinière –, et fait suite à la société du Jardin de Vaumorin, fondée en 1755 par René Pichot de La Graverie, qui réunissait des officiers, des nobles, des bourgeois et des négociants⁸⁴. La société du Jardin Berset prend à bail un pavillon et un jardin, et l'objectif est de se réunir pour lire des gazettes et autres ouvrages, assister à des conférences, etc. La liste des signataires de la constitution de cette société est très intéressante : 35 personnes sont nommées parmi lesquelles 11 négociants dont Ambroise Duchemin de Beaucourday et son cousin, Joseph Duchemin du Bois du Pin⁸⁵. Leur présence dans ce cercle est importante : elle témoigne une fois de plus de la fréquentation des mêmes réseaux, et ce d'autant plus que les autres membres de la Société du Jardin Berset appartiennent aux catégories socioprofessionnelles déjà relevées dans l'entourage des négociants, à savoir des avocats (au nombre de 8), des juges et autres officiers seigneuriaux, des médecins, etc. Au fil de l'histoire de cette société, le nombre de membres va s'accroître régulièrement et voir l'arrivée de nouveaux négociants. Dès le mois d'août 1763, soit quatre mois après sa création, le nombre de sociétaires passe de 35 à 45. Parmi les nouveaux entrants, on compte deux négociants, dont le père d'Ambroise Duchemin de Beaucourday, Jean⁸⁶. La part des négociants demeure élevée jusqu'à la dissolution de la société en 1792 (avec une proportion de l'ordre de 25 % des sociétaires)⁸⁷. Dans le cadre des activités de cette société, les négociants sont donc amenés à côtoyer leurs collègues mais aussi plus généralement l'élite lavalloise et à converser probablement sur des thèmes différents de ceux de leur commerce, éventuellement sur des questions d'ordre politique.

Un autre réseau de sociabilité est celui des loges maçonniques. Il ne s'agit évidemment pas d'entrer dans le détail de l'histoire des loges à Laval mais uniquement de vérifier la participation des négociants à celles-ci, sans prétendre étudier leur rôle en leur sein. Une première loge paraît voir le jour à Laval dès 1756⁸⁸. Il s'agit de la loge de *l'Union*, qui existe jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. L'étude des tableaux de ses membres permet de repérer plusieurs négociants, tels Pierre Girard, initié dès 1770, ou Jean-Baptiste Lormy, initié en 1785⁸⁹. Sur les 34 membres de cette loge recensés au cours des années 1780, 8 sont négociants, soit un peu moins du quart. Ils y côtoient essentiellement de gros marchands, très proches du négoce, plusieurs bourgeois et des ecclésiastiques, c'est-à-dire une composition sociale de nouveau assez proche de celle observée précédemment. Une deuxième loge voit le jour en 1785, celle des *Amis-Unis*⁹⁰. Les négociants y sont également bien représentés : une quinzaine de membres de la profession sur la soixantaine de frères connus, dont un Duchemin-Boismorin. On peut y relever la présence de Charles Jean Bruno Matagrín, qui n'est certes pas négociant puisqu'il est prêtre et commandeur de l'Ordre de Malte, mais fils du négociant Claude Nicolas Matagrín. Il est admis dans cette loge dès juillet 1785 – après avoir été auparavant membre de la loge *Les Neufs Sœurs de Paris*⁹¹ – et y participe jusqu'en juillet 1787⁹². Le recrutement social de la

⁸⁴ Jules-Marie RICHARD, « La société du Jardin Berset », *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, 1910, 2^e série, tome 26, p. 17-42. Voir aussi Christine PEYRARD, *Les Jacobins de l'Ouest. Sociabilité révolutionnaire et formes de politisation dans le Maine et la Basse-Normandie (1789-1799)*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 29-35.

⁸⁵ Jules-Marie RICHARD, « La société du Jardin Berset... », article cité, p. 19-20.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 23.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 38-41.

⁸⁸ André BOUTON et Marius LEPAGE, *Histoire de la franc-maçonnerie dans la Mayenne (1756-1951)*, Le Mans, Monnoyer, 1951, p. 31 et suivantes.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 104-105.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 84 et suivantes.

⁹¹ Fonds maçonnique, fichier Bossu, Bibliothèque Nationale de France, la fiche de Charles Matagrín est consultable à l'adresse suivante : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10000179z/f381.image> (page consultée le 17 mars 2019).

⁹² André BOUTON et Marius LEPAGE, *Histoire de la franc-maçonnerie...*, *op.cit.*, p. 106-109.

loge est comparable à la précédente : hormis les négociants, on trouve essentiellement des officiers, des hommes de loi, des ecclésiastiques. Au-delà du rôle qu'ils peuvent jouer dans ces loges, c'est la fréquentation des mêmes cercles qui est révélatrice d'une culture commune.

Il faut, par conséquent, souligner la grande cohésion des relations sociales des négociants lavallois avec leurs origines sociales. Sans le moindre conteste, nous sommes en présence d'un monde en vase clos, une sorte d'entre-soi qui se côtoie au quotidien, que ce soit par les contacts professionnels, la participation aux grands événements de la vie quotidienne ou la fréquentation des mêmes cercles de sociabilité. Cette cohésion est aussi remarquable en matière de fortune et de mode de vie.

Fortune et art de vivre, la « douceur des Lumières » (Michel Figeac)

Autre élément tendant à confirmer l'existence d'un microcosme, le niveau de fortune met, de façon très nette, les négociants sur un piédestal par rapport au reste de la population et il va de soi qu'ils appartiennent aux catégories les plus aisées de la cité. Plusieurs types de sources permettent d'étudier la question de leur fortune.

Au premier rang d'entre elles, se trouvent les sources fiscales. Elles sont surtout utiles pour dessiner une hiérarchie des fortunes tout en tenant compte du fait qu'elles ne constituent qu'un moyen très imparfait de cerner la fortune. Rappelons en effet qu'elles ne sont pas basées sur des déclarations de revenus, mais sur une estimation des capacités des contribuables par les collecteurs de l'impôt⁹³. À Laval, ainsi que nous l'avons signalé précédemment, les rôles de taille sont conservés pour la première moitié du 18^e siècle. Les graphiques reproduits en figures 19 à 22 présentent, d'une part, la répartition des contribuables par tranches d'imposition en distinguant le contribuable *lambda* du négociant et, d'autre part, les cotes uniquement des négociants pour les années 1709 et 1750, dont les rôles de taille sont disponibles pour les deux paroisses lavalloises⁹⁴. Les cotes des membres des familles Matagrin et Duchemin de Beaucoudray ont également été distinguées.

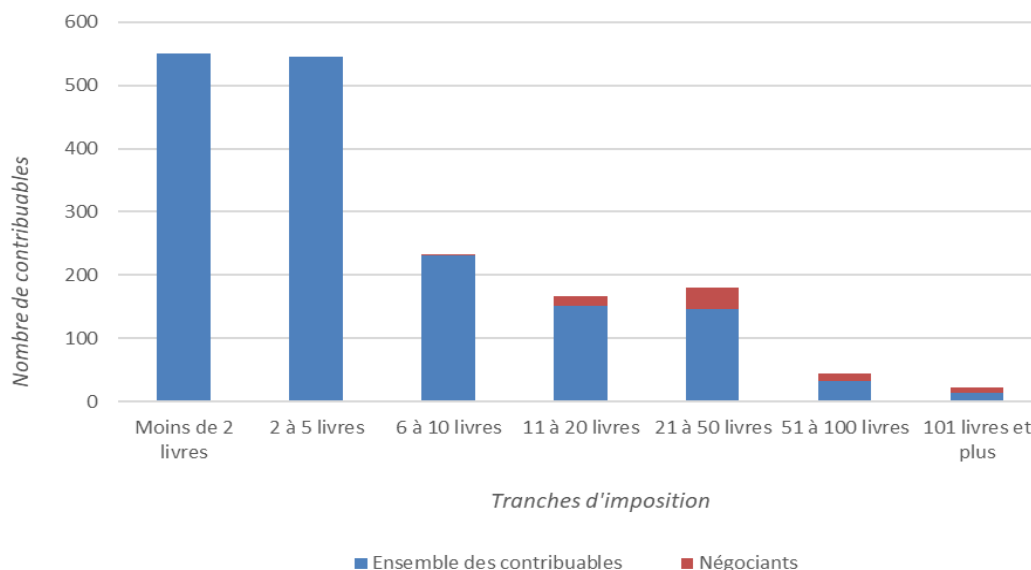


Fig. 19 - Répartition des cotes de taille des négociants lavallois parmi l'ensemble des contribuables (1709).

⁹³ Étudiant les rôles de taille de Laval, Jacques Salbert explique en effet que « cette estimation [des fortunes] n'était pas réellement possible, à cause de la nature même du collecteur, un sujet sorti momentanément de la masse des imposables et chargé d'établir l'assiette et d'assurer la levée de l'impôt dans une société où manquaient singulièrement les moyens de contrôle », Jacques SALBERT, « Les mouvements de la richesse à l'intérieur de la ville de Laval (1709-1750) d'après les rôles de la taille », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 91, n°4, 1984, p. 370. Sur l'utilisation et les limites des rôles de taille lavallois, voir également Frédérique PITOU, *Laval au XVIII^e siècle...*, op. cit., p. 387-392.

⁹⁴ Pour rappel, ces rôles sont cotés C 248 (Saint-Vénérand) et C 249 (La Trinité) aux Archives Départementales de la Mayenne.

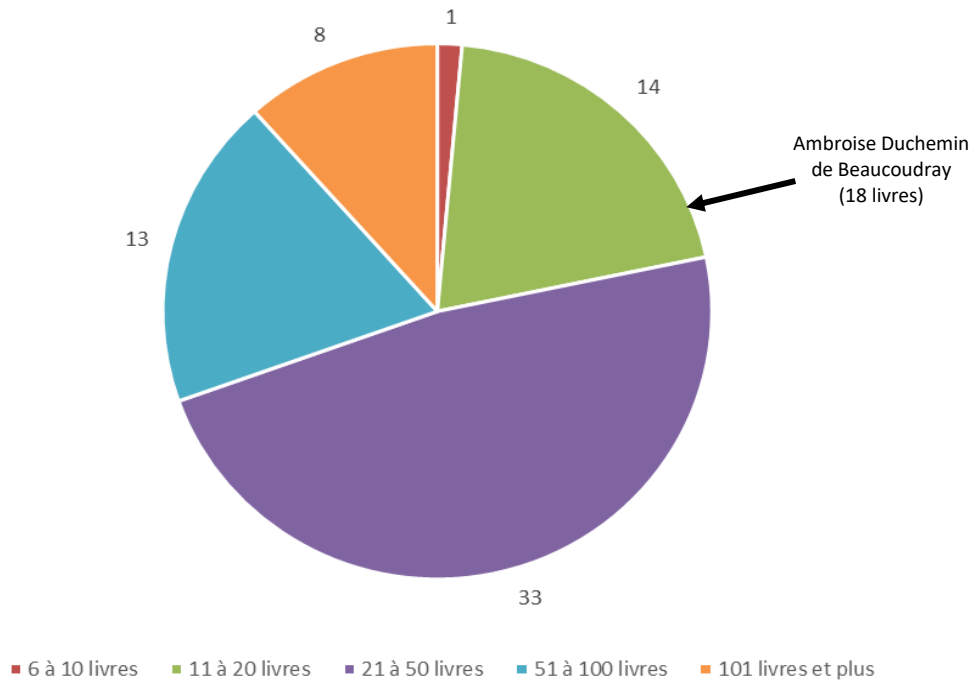


Fig. 20 - Répartition des cotes de taille des négociants lavallois en 1709

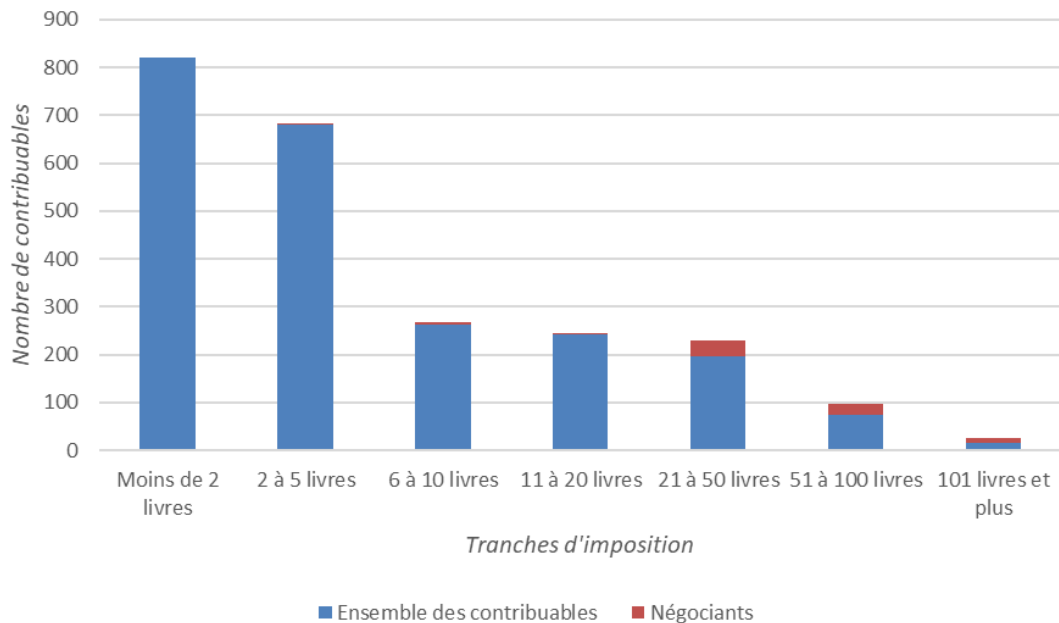


Fig. 21 - Répartition des cotes de taille des négociants lavallois parmi l'ensemble des contribuables (1750).

Force est de constater combien les négociants se situent très haut dans l'échelle des fortunes urbaines et constituent donc un groupe à part dans la population. En 1709, leur cote d'imposition moyenne s'établit à 52 livres, là où elle n'est que d'un peu plus de 9 livres pour l'ensemble de la population, soit une échelle de 1 à 5. La répartition en elle-même est particulièrement révélatrice de la spécificité de ce milieu : deux contribuables lavallois sur trois s'acquittent à cette époque de moins de 6 livres de taille et seuls 3 % d'entre eux, à peine, doivent payer plus de 51 livres. À l'inverse, aucun négociant ne paie moins de 6 livres pendant que 30 % sont compris parmi les tranches les plus imposées. À cette date, Ambroise Duchemin de Beaucourday paie 18 livres de taille. Il est loin d'être parmi les négociants les plus aisés puisque sa cote ne représente qu'un peu plus du tiers de la cote

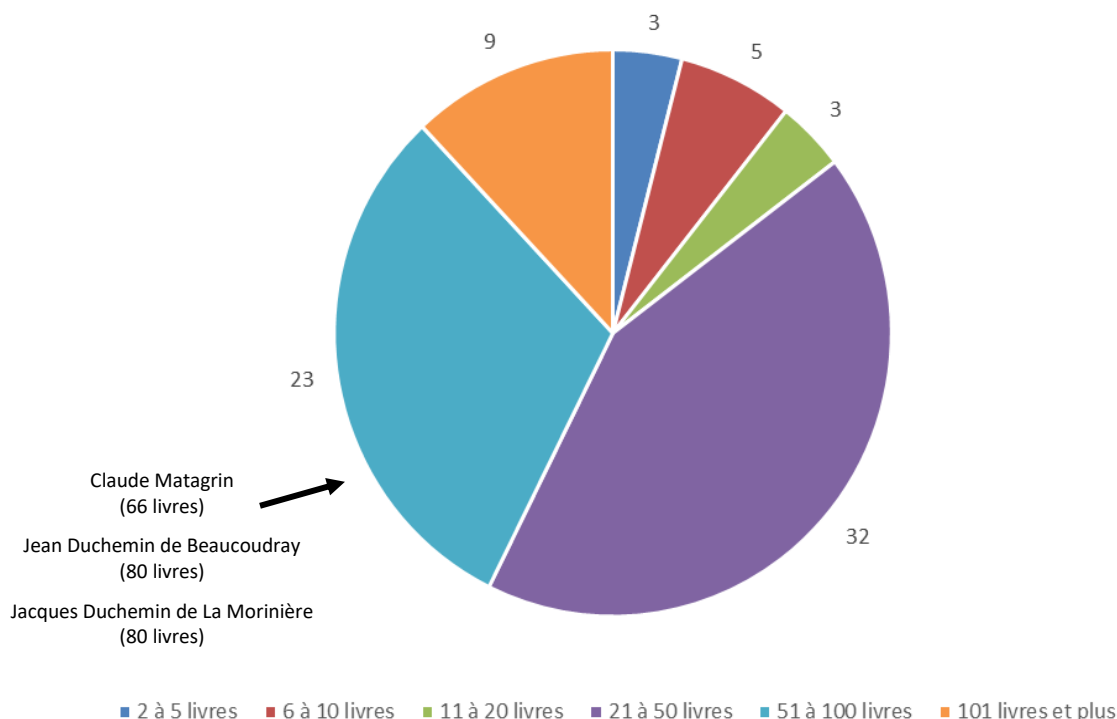


Fig. 22 - Répartition des cotes de taille des négociants lavallois en 1750.

moyenne de ses confrères. Néanmoins, certains négociants sont moins bien lotis : Jacques Beaumesnil le jeune, par exemple, paye seulement 12 livres, plus petite cote de taille de l'ensemble de la profession, mais il faut signaler qu'il n'est installé à son compte que depuis une dizaine d'années et que l'accroissement de son négoce prend probablement du temps. À l'inverse, l'une des plus fortes cotes du groupe est celle de Pierre Duchemin de la Jarossais avec 280 livres.

Une quarantaine d'années plus tard, une évolution est incontestable mais elle n'est finalement pas si majeure qu'on aurait pu le croire. Les négociants du milieu du siècle doivent verser 58 livres en moyenne au titre de la taille, alors que le reste des Lavallois paye près de 10 livres en moyenne. On se trouve donc désormais sur un rapport de 1 à 6. Globalement, la répartition des cotes de taille des négociants est assez proche de celle de 1709 : une majorité écrasante doit s'acquitter de 21 à 50 livres, mais la proportion des catégories les plus aisées (à partir de 51 livres) s'est tout de même un peu accrue puisque les deux dernières catégories réunies représentent 42 % des négociants soit autant que la seule catégorie 21-50 livres. La grande nouveauté de cette période est l'apparition de cotes relativement faibles, entre 2 et 5 livres. En fait, elles ne sont pas très significatives car elles concernent systématiquement des négociants en fin d'activité, comme Gilles Duchemin de La Lande, alors âgé de 75 ans... À l'autre extrémité, plusieurs négociants doivent s'acquitter de plus de 100 livres, à l'instar de Louis Lasnier, taxé 150 livres, une somme qui représente à elle seule six mois de salaire d'un journalier et qui témoigne donc de la richesse de ces personnes. Les membres des familles Matagrín et Duchemin de Beaucourday figurent à présent parmi les catégories les plus aisées du monde négociant puisque leurs cotes se situent toutes dans l'avant-dernière tranche d'imposition. Claude-Nicolas Matagrín doit ainsi régler 66 livres. Quant aux deux représentants de la famille Duchemin de Beaucourday, Jean, l'aîné, sieur de Beaucourday, et Jacques, sieur de la Morinière, ils sont assignés à la même somme, 80 livres, soit une progression très notable par rapport à celle de leur père.

L'examen des sources fiscales permet donc, sans véritable surprise, de situer les négociants parmi les catégories aisées de la population, sans que ce soit spécifique aux rôles de tailles. Parmi les 24 Lavallois les plus riches recensés grâce aux rôles de la contribution mobilière en 1791, Frédérique Pitou relève ainsi la présence de cinq négociants : le sieur Périer du Bignon, qui dispose d'un revenu de 4 000 livres, les sieurs Delaune-Fresney (2 800 livres de revenu), Letourneur du Teilleul (2 300

livres), Périer-Girardière (2 000 livres) et la veuve Piquois (1 560 livres)⁹⁵. Cette appartenance aux catégories aisées est bien évidemment un fait commun à l'ensemble du monde négociant. Au Mans, de riches familles comme les Garnier doivent régulièrement s'acquitter, au titre de la taille, de sommes qui dépassent 80 livres⁹⁶, là où les simples marchands se contentent de 20 à 30 livres⁹⁷, un niveau déjà honorable en comparaison des quelques livres voire quelques sols payés par les plus modestes. Si ces documents s'avèrent utiles pour situer la place du groupe dans le reste de la population, les sources fiscales sont toutefois trop imparfaites pour tenter de mesurer le niveau de fortune et il faut donc les croiser avec d'autres documents.

Les contrats de mariage sont au nombre de ces derniers, avec toutes les limites qu'on leur connaît : appariement des dots, distinction nécessaire entre les apports en dot, les pécules ou les droits⁹⁸, reflet des fortunes plutôt qu'évaluation précise⁹⁹ sont autant d'éléments dont il faut évidemment tenir compte. De nouveau, la hiérarchie des apports et la confrontation de celle-ci avec le reste de la population doivent retenir notre attention. Pour étudier les apports en mariage, ainsi que nous l'avons signalé précédemment, 19 contrats de mariage ont été analysés, une partie d'entre eux ne se trouvant cependant pas exploitable ici. De fait, il n'est pas rare que les apports des époux ne soient pas évalués au moment de la signature du contrat, nous laissant dans l'ignorance la plus totale. En 1764, par exemple, alors qu'il s'apprête à s'unir à Renée Hardy de Lévaré, Ambroise Duchemin de La Morinière déclare entrer en mariage « avec ses droits », sans plus de détails¹⁰⁰... Deux ans plus tôt, lorsque Louise Foureau épouse Joseph Matagrín, elle est dotée de la métairie de l'Épêchère, située à Courbeville, dont l'évaluation n'est pas mentionnée par le notaire, et d'une somme de 1 000 livres en surplus¹⁰¹. Ils se trouvent, par conséquent, écartés. La répartition des 28 apports connus des époux et des épouses des familles Matagrín et Duchemin de Beaucoudray est présentée en figure 23.

Valeur de l'apport	Moins de 5 000 livres	5 001 à 10 000 livres	11 000 à 50 000 livres	Plus de 50 000 livres	Apport moyen
Époux	1	4	7	2	24 835 livres
Épouse	0	3	10	1	23 607 livres
Total	1	7	17	3	24 221 livres

Fig. 23 - Les apports au contrat de mariage dans les familles Matagrín et Duchemin de Beaucoudray.

Cette répartition témoigne une fois de plus du caractère privilégié des deux familles considérées comme des négociants en général. Un seul contrat fait état d'une somme inférieure à 5 000 livres – il s'agit de l'apport de Jean-Nicolas Bidault en 1790, qui épouse Renée Duchemin de La

⁹⁵ Frédérique PITOU, *Laval au XVIII^e siècle...*, op. cit., p. 144.

⁹⁶ Philippe LABORIE, *Approche de deux familles de grands négociants du Mans sous l'Ancien Régime : les Fréart et les Garnier*, mémoire de maîtrise, Université du Maine, 1989-1990, p. 8.

⁹⁷ Joseph GUILLEUX, « Étude de la propriété et de la composition socio-économique sur la paroisse de la Couture (1694-1774) », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 1979, numéro spécial 546, p. 70-72.

⁹⁸ Anne FILLON, « Les notaires royaux, auxiliaires de l'Histoire ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 96, n° 1, 1989, p. 6.

⁹⁹ Sur l'utilisation des contrats de mariage pour évaluer le niveau de fortune, Jean-Pierre Poussou nous rappelle en effet que « les dots sont (...) en rapport avec les fortunes : l'écart qui les sépare suivant les groupes sociaux le montre à l'évidence ; mais ce n'est pas un rapport direct, un simple reflet des fortunes », Jean-Pierre POUSSOU, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle : croissance économique et attraction urbaine*, Paris, éditions de l'EHESS, 1983, p. 302.

¹⁰⁰ Contrat de mariage du 26 avril 1764, minutes de Maître Michel Trois, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 8/176.

¹⁰¹ Contrat de mariage du 1^{er} avril 1762, minutes de Maître Nicolas Hayer père, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/205.

Morinière, et qui se marie avec la part de la succession de son père, pourtant époux d'une Matagrín¹⁰² – alors que la majorité des apports observés se situe entre 11 000 et 50 000 livres, soit un niveau assez honorable pour la ville. Dès 1701, Ambroise Duchemin de Beaucourday déclare disposer de 10 000 livres de biens¹⁰³. Certes, il n'y a rien d'exceptionnel dans le milieu négociant : Jocelyne Dloussky relève que bien des membres de la profession, en ce début de siècle, se contentent de 8 000 à 10 000 livres de dot là où Jacques Hoisnard dispose déjà de 15 000 livres¹⁰⁴. Néanmoins, une telle somme suffit à le classer parmi la frange la plus aisée de la population et donc aussi la plus minoritaire. À la même époque, les épiciers de l'ouest de la France, qui font pourtant partie des marchands les plus riches, ne déclarent qu'un apport moyen de 6 375 livres, les Nantais étant les plus favorisés avec près de 9 000 livres en moyenne¹⁰⁵. Si ce même Ambroise Duchemin ne peut doter chacun de ses trois enfants que de 8 000 livres au cours des années 1720-1730¹⁰⁶, les décennies qui vont suivre marquent une situation de plus en plus favorable à nos deux familles. En 1762 et 1766, les deux fils Matagrín sont ainsi dotés de 16 000 livres chacun, mais il est vrai que leur père déclarait déjà 15 000 livres en 1725¹⁰⁷. Plus révélateur de cette évolution favorable, le fils cadet de Jacques Duchemin de La Morinière, Joseph Duchemin du Bois du Pin, dispose de 30 000 livres en 1759, sans compter la jouissance de deux maisons, deux métairies et deux closieries, constituant un patrimoine très confortable¹⁰⁸. Son épouse et cousine est également dotée de 30 000 livres et se voit attribuer, en plus, la propriété d'une maison, de deux métairies et de trois closieries. Vingt ans plus tard, leur fille réalise, avec son futur époux, Joseph Gaultier de La Villaudray, le plus bel apport de l'ensemble des contrats étudiés pour les deux familles¹⁰⁹. Elle est dotée de 48 000 livres, auxquelles sont ajoutées la métairie de l'Oisardière à Thorigné-en-Charnie, la métairie de la Maison Neuve et la closierie de la Picardière à Saint-Denis-d'Orques, dont les valeurs ne sont pas précisées mais qui permet à l'apport de Marie Duchemin de se trouver supérieur à 50 000 livres. Son époux n'est pas moins bien pourvu : ses parents lui octroient 40 000 livres en avancement d'hoirie et le futur déclare posséder, en outre, 42 000 livres « lui provenant de son pécule particulier », soit plus de 80 000 livres au total. En outre, il semble pouvoir compter sur une part avoisinant les 80 000 livres lorsque surviendra le décès de son père.

Globalement, il faut donc retenir une relative aisance des deux familles qui, si elles sont loin d'être les plus fortunées du monde négociant, se placent dans une catégorie très restreinte de la population, accréditant une fois de plus l'idée d'un microcosme. Les niveaux ici constatés sont d'ailleurs très proches de ceux observés pour les négociants d'autres villes. Chez les négociants bordelais des années 1780, Philippe Gardey relève, en ce qui concerne les apports aux contrats de mariage, que « le cœur du négoce tient dans une fourchette comprise entre 12 800 et 102 399 livres »¹¹⁰. À Lyon, la tranche comprise entre 20 000 et 50 000 livres est également la plus

¹⁰² Contrat de mariage du 21 juillet 1790, minutes de Maître Joseph Bruneau, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 8/62.

¹⁰³ Contrat de mariage du 23 janvier 1701, minutes de Maître Jacques Lemoyne père, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/65.

¹⁰⁴ Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, op. cit., p. 154.

¹⁰⁵ David AUDIBERT, *Épiciers de l'Ouest...*, op. cit. p. 859.

¹⁰⁶ Contrat de mariage de François Périer et Anne Duchemin le 30 août 1725, minutes de Maître Jacques Lemoyne père, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/133 ; contrat de mariage de Jean Duchemin et Perrine Jousse le 2 mai 1731, minutes de Maître François Lebreton, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 30/66 ; contrat de mariage de Jacques Duchemin et Renée Touchard le 13 avril 1731, minutes de Maître Jacques Lemoyne fils, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/146.

¹⁰⁷ Contrat de mariage de Claude-Nicolas Matagrín et Marie Duchemin le 12 avril 1725, minutes de Maître Jacques Lemoyne père, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/133 ; contrat de mariage de Joseph Matagrín et Louise Foureau le 1^{er} avril 1762, minutes de Maître Nicolas Hayer père, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/205 ; contrat de mariage de Nicolas Matagrín et Bernardine Renusson le 3 mai 1766, minutes de Maître Nicolas Hayer père, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/211.

¹⁰⁸ Contrat de mariage du 25 janvier 1759, minutes de Maître Nicolas Hayer père, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/200.

¹⁰⁹ Contrat de mariage du 1^{er} mars 1779, minutes de Maître Michel Trois, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 8/195.

¹¹⁰ Philippe GARDEY, *Négociants et marchands de Bordeaux...*, op. cit., p. 316.

importante¹¹¹ La situation est un peu moins favorable à Toulouse où 71 % des négociants disposent « seulement » de 1 600 à 25 599 livres¹¹², mais la marge haute de cette catégorie correspond à celle constatée ici.

L'étude des inventaires après décès peut constituer un autre moyen de mesurer le niveau de fortune. Les documents collectés dans le cadre de l'étude des familles Duchemin de Beaucoudray et Matagrín demeurent toutefois trop peu nombreux pour envisager une étude sérielle des actifs et tirer des conclusions à l'échelle du groupe. De fait, à l'heure actuelle, seuls quatre documents de ce type ont pu être recensés dans ces familles : l'inventaire après décès de Renée Hardy épouse d'Ambroise Duchemin, en février 1767¹¹³, l'inventaire réalisé à la suite du décès de Joseph Matagrín du Bordage en décembre 1770¹¹⁴, celui rédigé après le décès de sa veuve l'année suivante¹¹⁵ et enfin la vente des meubles de Jean Duchemin de Beaucoudray qui intervient en novembre 1790¹¹⁶. Si les trois premiers sont révélateurs de la fortune d'un négociant en pleine activité – Ambroise Duchemin a 35 ans en 1767, Joseph Matagrín est âgé de 38 ans seulement au moment de son décès et exerce depuis une dizaine d'années –, la vente Duchemin de Beaucoudray paraît bien moins significative : elle n'intervient, de fait, que près d'un an après le décès du négociant dans un contexte compliqué de règlement d'une succession collatérale, le défunt étant de surcroît âgé de 86 ans à cette époque et son activité sans doute plus que réduite... Il s'agit donc de dégager ici quelques aspects relatifs au montant de l'actif et, surtout, au mode de vie plutôt que de tirer des conclusions définitives.

En 1770, il ressort de l'inventaire après décès de Joseph Matagrín un actif brut de près de 35 000 livres et un passif d'un peu plus de 3 700 livres, soit un montant net avoisinant 32 000 livres. C'est un niveau plutôt honorable pour la ville : sur une période un peu plus large, Frédérique Pitou calcule, en ce qui concerne les marchands, un actif moyen de 6 774 livres, soit quatre fois moins élevé qu'ici, seuls les métiers du cuir se trouvant dans une situation plus favorable (les tanneurs en particulier) avec 9 000 livres en moyenne¹¹⁷. Elle ajoute d'ailleurs que « dans le groupe des marchands et artisans, les plus grosses fortunes n'excèdent pas 30 000 livres environ, ce sont celles des gros marchands, comme les tanneurs, des apothicaires, des marchands-tisseurs »¹¹⁸ et ces fortunes intègrent l'actif immobilier qui n'est pas évalué dans le cas présent. Il est donc manifeste que les Matagrín se situent dans les catégories très aisées de la population urbaine et n'ont pas de peine à franchir le seuil de 5 000 livres, défini par Frédérique Pitou comme étant celui de l'opulence¹¹⁹. L'année suivante, l'inventaire après décès de la veuve de Joseph Matagrín, Louise Foureau, fait apparaître un actif comparable, de l'ordre de 30 000 livres. La répartition des différents postes de cet actif est, en outre, très intéressante car elle démontre une orientation très clairement commerciale de la fortune. Le mobilier représente près de 7 800 livres – soit déjà davantage que le seuil de l'opulence précédemment évoqué – alors que les effets de commerce, qui consistent uniquement en des créances dues à Joseph Matagrín (aucune marchandise n'est inventoriée), avoisinent 24 000 livres et près de 70 % de l'actif. Malgré cela, on reste relativement loin des niveaux de fortune des membres de la famille Hoisnard, pour lesquels Jocelyne Dloussky calcule des sommes comprises entre 70 000 livres et 220 000 livres au cours des années 1750-1760¹²⁰, cette évaluation comportant cependant les éléments d'actifs immobiliers que nous n'avons pu chiffrer ici.

¹¹¹ Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais...*, op. cit., p. 367.

¹¹² Jean SENTOU, *Fortunes et groupes sociaux à Toulouse sous la Révolution : (1789-1799)*, essai d'histoire statistique, Toulouse, Privat, 1969.

¹¹³ Inventaire après décès du 16 février au 14 mars 1767, minutes de Maître Michel Trois, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 8/179.

¹¹⁴ Inventaire après décès du 13 au 22 décembre 1770, minutes de Maître François Salmon, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 30/90.

¹¹⁵ Inventaire après décès du 2 au 16 août 1771, minutes de Maître François Salmon, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 30/91.

¹¹⁶ Vente du 9 novembre 1790, minutes de Maître Mathurin Leballeur, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 3/48.

¹¹⁷ Frédérique PITOU, *Laval au XVIII^e siècle...*, op. cit., p. 400-401.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 405.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 415.

¹²⁰ Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, op. cit., p. 168 et suivantes.

L'étude des objets recensés dans l'inventaire après décès de Renée Hardy, dans ceux de Joseph Matagrín et de son épouse est, quant à elle, particulièrement révélatrice de la façon dont les négociants se distinguent du menu peuple et de leur appartenance à l'élite. Sans entrer dans les détails des objets inventoriés par le notaire, quelques éléments sont révélateurs de ce mode de vie élitiste. Trois catégories d'objets notamment se distinguent. Ce sont tout d'abord les ustensiles de cuisine. Non seulement, ils sont présents en nombre plus important que dans d'autres couches de la population mais ils sont aussi plus variés, témoignant d'habitudes alimentaires qui tendent à se diversifier. Dans la cuisine des Matagrín, le notaire recense, autour des traditionnels chaudrons, marmites ou casseroles, dont la plupart sont en cuivre, des tourtières, une poissonnière de cuivre rouge, plusieurs saladiers, une poêle à confiture, une « cloche à faire cuire les pommes », mais également une cafetière de faïence, qui atteste que la famille a cédé aux nouvelles consommations à la mode du 18^e siècle. Dans le salon, c'est tout un service à café en faïence qui est inventorié et qui doit probablement être utilisé lorsque la famille reçoit. Cette mode des consommations nouvelles voire exotiques nous est également révélée par les stocks de denrées inventoriés dans la demeure du négociant : au total, le notaire recense la valeur de 6 livres de chocolat, de thé, de riz, de poivre, de clous de girofle et de muscade, autant de produits alors vendus par les épiciers droguistes et souvent réservés aux élites urbaines (particulièrement le thé, le chocolat ou la muscade)¹²¹.

Très révélatrice de cette appartenance aux catégories aisées de la population, l'abondance, pour ne pas dire la surabondance, de linge de maison est également particulièrement marquée chez les Matagrín. Le notaire comptabilise ainsi une centaine de draps, autant de taies d'oreillers, près de 400 serviettes, plus de 130 essuie-mains, environ 80 nappes... La présence de ces éléments témoigne d'un souci plus poussé de l'hygiène que dans d'autres couches de la population mais aussi du fait que l'on reçoit probablement beaucoup¹²². Enfin, les objets liés au luxe et au confort ne sont pas rares. La salle, par exemple, est ornée de 9 aunes de tapisserie à verdure, évaluées à 120 livres, d'un miroir à cadre doré de même valeur, de fauteuils couverts de tissu, les autres pièces comportent des cadres, une cage à oiseaux, et divers éléments liés à la culture (quelques livres, essentiellement religieux, un baromètre), etc. Chez les Duchemin, le notaire évalue pour un peu plus de 330 livres de bijoux appartenant à Renée Hardy, l'épouse du négociant. Bagues, colliers ou chapelets en or et pierres fines servent à parer la jeune femme. Certains atteignent des sommes assez remarquables, telle cette « bague avec un diamant au milieu et huit autour », évaluée à elle seule 72 livres, ou bien encore ce collier « de perles fines avec un petit cœur d'or émaillé » (60 livres). Il ressort de la lecture des inventaires l'impression d'intérieurs relativement confortables, sans véritable ostentation, mais assez similaires à celui d'autres membres de la profession, parfois plus fortunés¹²³.

Enfin, cet art de vivre qui fait des négociants un groupe totalement à part entière se dénote aussi dans la propriété de maisons de campagne où sont reçus, à la belle saison, les différents cercles côtoyés à la ville. Le 24 août 1758, Jean Duchemin de Beaucoudray et Perrine Jousse, son épouse, acquièrent ainsi devant le notaire de Montsûrs, entre autres terres, une demeure située à La Chapelle-Rainsouin consistant en « une maison manable, nommée la Grande Maison, composée de salle par bas, cuisine au boult, cave au boult, chambres par hault, greniers dessus, écurie au boult, le tout couvert d'ardoises ou bardeau, cour cloze au-devant, et un bûcher au-devant, jardin au-derrrière de ladite maison... »¹²⁴. Cette propriété, ancienne demeure d'un officier seigneurial, est probablement restaurée par eux en partie. S'ils n'y vivent pas au quotidien, il paraît très vraisemblable que les Duchemin y reçoivent régulièrement. La demeure reste aux mains des Duchemin de Beaucoudray jusqu'au décès, sans postérité, du chef de famille et, par les hasards de la généalogie, devient ensuite la propriété d'une de leurs cousines, Juliette Félicité Le Clerc de Vaumorin, veuve d'Etienne Le Tourneurs du Val, un autre négociant lavallois. Elle en fait donation, en 1805, à sa fille, Joséphe Le

¹²¹ David AUDIBERT, *Épiciers de l'Ouest...*, op. cit. p. 270 et suivantes.

¹²² Sur cette question du lien entre l'abondance du linge de maison et l'hygiène, cf. Georges VIGARELLO, *Le Propre et le Sale : L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 1987, p. 70-71 notamment.

¹²³ Jocelyne Dloussky relève ainsi des éléments de mobilier assez comparables au sein de la riche famille Hoisnard, Jocelyne DLOUSSKY, *Vive la toile...*, op. cit., p. 192 et suivantes.

¹²⁴ Acquisition du 24 août 1758, minutes de Maître Edme Ains, notaire à Montsûrs, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 20/93.

Tourneurs¹²⁵. Celle-ci, religieuse, la cède assez rapidement à sa sœur, Félicité Le Tourneurs, épouse de... Charles Matagrín ! Hormis la parenté du sang, c'est donc un lien de propriété qui unit, cette fois, les deux familles.

Observé à travers les exemples de deux familles, présentant à la fois de très grandes similitudes et quelques spécificités, le groupe des négociants lavallois du 18^e siècle apparaît donc très nettement comme un microcosme, aussi bien en termes d'importance numérique, de comportement social, de niveau de fortune ou de mode de vie. À partir des différents traits observés ici, on peut quasiment brosser une sorte de portrait type du négociant à Laval à cette époque. La plupart du temps natif de la ville, il est régulièrement fils de négociant, se marie dans ce milieu, y destine et y marie ses enfants. Il ne néglige pas, pour autant, l'intérêt que des catégories sociales de rang plus élevé que le sien peuvent lui apporter et les liens qu'il tisse le mènent donc autant vers son milieu – en priorité, c'est certain, mais pas de façon exclusive – que vers celui des offices et professions libérales, des rentiers, plus exceptionnellement des nobles. Très actif dans les réseaux de sociabilité de la ville, le négociant lavallois du Siècle des Lumières y côtoie ses collègues mais aussi ces personnes dont le statut les place au-dessus de lui dans la hiérarchie sociale de l'Ancien Régime. Il se distingue évidemment par son niveau de fortune qui le situe parmi les catégories aisées de la population et par son mode de vie, assurément celui de l'élite urbaine. Ses traits sont ceux que l'on retrouve plus ou moins dans toutes les villes du royaume mais certains d'entre eux paraissent particulièrement exacerbés à Laval. Le caractère microcosmique est poussé à l'extrême en ce qui concerne les unions, un peu comme si la profession vivait en vase clos, composée de quelques rares familles à avoir eu le privilège d'intégrer ce cercle très replié sur lui-même. Alors qu'on aurait pu imaginer une ouverture en cours de siècle, on s'aperçoit finalement que celle-ci n'est que très limitée et il reste la sensation que le modèle se reproduit à l'envi. Faut-il, pour autant, en conclure que les négociants lavallois n'ont fait que se contenter de leur négoce et de perpétuer celui-ci, sans chercher une ascension sociale ? C'est peu probable. Toutes ces grandes familles doublent leur patronyme du nom d'une terre et ce, assez tôt dans leur histoire puisqu'on distingue de cette façon les différents rameaux d'une famille comme les Duchemin dès le 17^e siècle. Hormis le fait de pouvoir se distinguer, il n'est pas exclu que les négociants concernés espèrent ainsi tendre vers la noblesse. D'ailleurs, Jean Duchemin de Beaucoudray, pour ne citer que lui, est plutôt connu sous le nom de « Monsieur de Beaucoudray » que sous celui de Duchemin... La plupart des négociants ne négligent pas l'investissement dans la terre, achetant maintes métairies, parfois même des seigneuries dont ils espèrent probablement qu'elles leur permettront d'intégrer le second ordre. Mais rares sont ceux à y parvenir comme Jean-Baptiste Duchemin de Mottejean (1716-1797), un lointain cousin des Duchemin de Beaucoudray et des Matagrín. Enrichi dans le négoce des toiles, cet homme obtient, en 1767, une charge de capitoul à Toulouse et reprend, une fois revenu à Laval, le titre d'écuyer. Il se porte acquéreur du château du Verger de Montigné, à Montigné-le-Brillant, en 1752 puis, dans les années 1780, des domaines du marquis de Sablé pour la coquette somme de 600 000 livres¹²⁶ ! Le cas demeure exceptionnel mais il est aussi révélateur de la place plus que favorable acquise par les négociants à la veille de la Révolution. Lorsque celle-ci éclate, leur adaptation au nouveau monde qui voit le jour va être la clé de leur succès dans le nouveau régime.

¹²⁵ Donation-partage du 27 germinal an XIII (17 avril 1805), minutes de Maître Nicolas Hayer fils, notaire à Laval, Arch. Dép. de la Mayenne, 3 E 9/358.

¹²⁶ Ferdinand GAUGAIN, *Histoire de la Révolution dans la Mayenne*, Laval, 1918, rééd. Mayenne, 1989, tome I, p. 58-59. Voir aussi Alphonse-Victor ANGOT, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Laval, 1900-1910, article « Duchemin ».

Bibliographie

- ANTOINE Annie, *Les comptes ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre, marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIII^e siècle*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1998, 248 p.
- AUDIBERT David, *Épiciers de l'Ouest – Le Mans, Angers, Nantes – au XVIII^e siècle : étude comparative*, thèse de Doctorat d'Histoire, Université du Maine, 2003, 3 volumes, 1 282 p.
- BOUTON André et LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie dans la Mayenne (1756-1951)*, Le Mans, Monnoyer, 1951, 302 p.
- CARRIERE Charles, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, Archives communales, 1974, 2 volumes, 1 110 p.
- DAUMARD Adeline, « Les généalogies sociales : un des fondements de l'histoire sociale comparative et quantitative », *Annales de démographie historique*, 1984, p. 9-24.
- DLOUSSKY Jocelyne, *Vive la toile : économie et société à Laval au XVIII^e siècle*, Mayenne, Éditions Régionales de l'Ouest, 1990, IV-256 p.
- DLOUSSKY Jocelyne, *Négoce et négociants à Laval au XVIII^e siècle. Le commerce des toiles*, Laval, Service éducatif des Archives Départementales de la Mayenne, 2001, 158 p.
- GARDEN Maurice, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Belles Lettres, 1969, LIV-773 p.
- GARDEY Philippe, *Négociants et marchands de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Restauration, 1780-1830*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 2009, 817 p.
- LESPAGNOL André, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997, 872 p.
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, *Les négoce maritimes français au XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 1997, 256 p.
- PITOU Frédérique, *Laval au XVIII^e siècle, marchands, artisans, ouvriers dans une ville textile*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1995, 608 p.
- RICHARD Jules-Marie, « La société du Jardin Berset », *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, 1910, 2^e série, tome 26, p. 17-42.
- SALBERT Jacques, « Les mouvements de la richesse à l'intérieur de la ville de Laval (1709-1750) d'après les rôles de la taille », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 91, n°4, 1984, p. 369-384

